

FORET-BOIS

AEAFFB

LETTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE DE L'AGENCE D' EXECUTION DES ACTIVITES DE LA FILIERE FORET-BOIS (AEAFFB) N°03 / JUILLET 2019

Ecosystème forestier / Forest ecosystem



Le Gabon à l'heure
de la gestion
responsable
des forêts

Gabon on time of the management forest manager





TRACER NKOK

ASSURER LA TRACABILITE ET LA CERTIFICATION DES BOIS



Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois- Quartier Louis BP 36 665 Libreville (Gabon) -Tél. : 01 73 07 67 Email : contact@agenceforetbois.com Site web : www.agenceforetbois.com

EQUIPE DU JOURNAL

Directeur de la Publication
Ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat
Pr Lee WHITE

Directeur délégué de la Publication
Directeur Général de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois
Harnold Jean Marie NTOUTOUME

Rédacteur en chef éditorial
Directeur de la Communication et des Systèmes d'Information de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois
Axel Louis François MENEST ANTCHOUET

Rédacteur en chef adjoint
Chef de Service de la Documentation et des Archives de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois
Aurélien DAKER AKENDENGUE

Rédacteurs
Axel Louis François MENEST ANTCHOUET
Aurélien DAKER AKENDENGUE
Aris Christian NZAMBA
Pemphile MBOULOU ASSOUMOU
Béatrice BIMBISSA MINANGA
Freez NDZIMBILI
Raphael NGANGUI
Stéphane BILLE
FRM
TEREA
ATIBT

Correcteurs
Auguste NDOUNA ANGO
Aimé BATSIELILI MAMBOUNDOU
Antoine NDOYE
Jacques KAMFFOUGA
Landry NGALA
Aimé Didier MAVOUNGOU

Collaborations
Communication Présidentielle
Communication Primature
Cabinet du Ministre de la Forêts, de la Mer et de l'Environnement Chargé du Plan Climat
Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale
Direction Générale des Forêts
Direction Générale des Industries du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers
Direction Générale de l'ENEF
UFIGA
UFIAG
TEREA
FRMI

Photographe
Louis Roland TONA

Conception et Impression
STUDIO GRAPHIC
Tél. : (+241) 06 78 15 95

Tirage
1000 Exemplaires

SOMMAIRE

Editorial.....4

ACTUALITES

Ministère de la Forêt
Pr Lee White prend officiellement ses fonctions.....6



Ministère de la Forêt
Le Gabon autorise à nouveau l'exportation du bois.....8

Ministère des Forêts
Iboga : Le Gabon suspend l'exportation de l'Iboga.....9

Filière Forêt-Bois :
la ZERP de Nkok accueille une nouvelle usine de transformation du bois.....10

Filière Forêt-Bois :
Une agence de certification et de traçabilité des grumes installée dans la zone économique spéciale de Nkok.....11

Secteur bois :
2^{ème} édition de Gabon Wood Show.....12

Kévazingo
La communauté chinoise monte au créneau.....14

A LA UNE
Filière Forêt-Bois
Renforcement des missions de l'AEAFFB.....16

Filière Forêt-Bois
La forêt Gabonaise désormais sous surveillance satellitaire.....16

ENEF
De nouvelles filières pour répondre aux exigences du secteur.....18

Industries du Bois :
La filière affiche des belles performances20

FOCUS
Gestion durable des forêts
Généralisation des aménagements des forêts de production.....22

Implication des communautés rurales Opérationnalisation des cahiers de charges contractuelles.....26

Plantations forestières
Le développement attendu des plantations forestières au Gabon.....28

Bon à savoir
Qu'est-ce qu'une Plantation Forestière ?.....30

Certification
Plus qu'un instrument de gestion durable des forêts.....31

Règlementation forestière
Quid de la gestion du contentieux en matière forestière.....34

A VOUS LA PAROLE
A coeur ouvert avec Hao CHEN,
Président Directeur Général de la SBL.....39



LES METIERS VERTS
Aménagiste Forestier.....42





Editorial

«Consolidation du processus de gestion durable et responsable des forêts.»

«Consolidation of the process of sustainable and responsible management of forests.»

La République Gabonaise s'est engagée depuis plus d'une décennie dans la redéfinition de sa politique forestière qui vise l'amélioration de l'exploitation industrielle du bois par la mise en œuvre de plans d'aménagement et la promotion de la bonne gouvernance. Deux documents fondateurs ont été produits à cet effet: Le code forestier pour la promotion d'une gestion rationnelle et durable de la ressource forestière, le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) pour la relance du secteur forestier destiné à assainir l'héritage du passé et à réguler la filière bois. Cette approche vise à accroître la contribution du secteur au développement économique et social du pays tout en préservant les écosystèmes forestiers et la biodiversité.

La période 2009 à nos jours a été marquée par la consolidation du processus de gestion durable et responsable des ressources forestières. Cette consolidation s'est enclenchée avec l'appui des bailleurs de fonds et partenaires privés impliqués dans le secteur forestier. Cette implication a également permis d'intégrer la gouvernance dans le secteur forestier comme levier du développement économique. Dans cette optique, certaines initiatives ont été menées par notre département depuis quelques années à savoir :

- La généralisation effective de l'aménagement des forêts à l'ensemble des concessions forestières ;
- L'adoption en cours, d'un nouveau code des Eaux et Forêts répondant aux enjeux de l'aménagement durable des forêts d'une part ; et d'autre part

- de la traçabilité des produits forestiers ;
- Le développement des initiatives pour soutenir les opérateurs économiques de la filière ;
- Les actions de promotion de la certification forestière ;
- La mise en place des mécanismes et structures pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts ;
- La contractualisation des clauses sociales entre les administrations publiques, le secteur privé et les communautés locales ;
- La promotion et la valorisation du reboisement ;
- L'accélération du processus d'industrialisation....

Au regard des enjeux portés par ces réformes, notre département ministériel ambitionne avec l'implication de tous les acteurs de la filière forêt-bois, de poursuivre en 2019, les actions plus fortes et spécifiques orientées vers l'amélioration des pratiques de la gestion durable et responsable des forêts mais également de veiller au bien-être de nos communautés rurales aujourd'hui fortement engagée dans la gestion durable de nos forêts.

Aujourd'hui, plus qu'hier, le secteur Forêt-bois doit prendre toute sa place dans l'optimisation des ressources de l'Etat et constituer un véritable levier de croissance.

For more than a decade, the Gabonese Republic has been engaged in redefining its forest policy, which aims to improve the industrial exploitation of timber through the implementation of development plans and the promotion of good governance. Two founding documents have been produced for this purpose: The Forest Code for the promotion of a rational and sustainable management of the forest resource, the Gabon Emergent Strategic Plan (PSGE) for the revival of the forestry sector intended to restore the heritage of the past and to regulate the wood industry. This approach aims to increase the sector's contribution to the country's economic and social development while preserving forest ecosystems and biodiversity.

The period 2009 to the present day has been marked by the consolidation of the process of sustainable and responsible management of forest resources. This consolidation began with the support of donors and private partners involved in the forestry sector. This involvement has also made it possible to integrate governance in the forestry sector as a lever for economic development. With this in mind, some initiatives have been carried out by our department for a few years, namely:

The effective generalization of forest management to all forest concessions;

- *The adoption in progress of a new Water and Forest Code responding to the challenges of sustainable forest management on the one hand; and on the other hand traceability of forest products;*
- *Development of initiatives to support the economic operators of the sector;*
- *Actions to promote forest certification;*
- *Establishment of mechanisms and structures to combat illegal logging;*
- *The contractualization of social clauses between public administrations, the private sector and local communities;*
- *Promotion and valorization of reforestation;*
- *The acceleration of the process of industrialization*

In view of the issues raised by these reforms, our ministerial department aims, with the involvement of all stakeholders in the forest-wood sector, to continue in 2019, stronger and specific actions oriented towards improving sustainable management practices, and responsible for forests but also to ensure the well-being of our rural communities today strongly committed to the sustainable management of our forests.

Today, more than ever, the Forest-wood sector must take its place in the optimization of State resources and be a real growth driver.

Pr Lee WHITE, Ministre de la Forêts, de la Mer et de l'Environnement chargé du Plan Climat

Pr Lee WHITE, Minister of State, Minister of Forests and the Environment in charge of the Climate Plan

ACTUALITES

Ministère de la Forêt

Pr Lee White prend officiellement ses fonctions



Cérémonie de passation de charge du Ministre en charge des Forêts à la Primature
Ceremony of handover of the Minister in charge of Forests to the Primature

NOMME en Conseil des ministres le 10 juin 2019, le Ministre de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, Lee White, a officiellement reçu les attributs de sa fonction le vendredi 14 juin 2019, des mains du ministre Délégué, Franck Nguema, au nom du Premier ministre, chef du gouvernement, Julien Nkoghe Bekale qui assurait l'intérim de ce Département. La Primature a servi de cadre à la cérémonie.

Présidée par le Secrétaire général du Gouvernement, Prosper Lola Mvou, la cérémonie a consisté dans un premier temps en un bref rappel du réaménagement du gouvernement intervenu il y a

quelques jours, avant d'adresser ses vives félicitations au promu. Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Julien Nkoghe Bekale a, quant à lui, vanté les mérites de Lee White dont la promotion correspond à la volonté du Président de la République, son excellence Ali Bongo Ondimba et du gouvernement pour une gestion durable de la forêt.

Le Chef du Gouvernement a en outre prodigué des conseils au nouveau ministre de la Forêt par rapport à la gestion de la filière bois, faisant ainsi référence au sulfureux dossier dit "Kevazingogate". A ce sujet, Julien Nkoghe Bekale a insisté sur la nécessité

d'apporter la sérénité dans ce secteur et, surtout, d'être à la hauteur de la tâche qui lui est confiée dans la gestion quotidienne des dossiers.

En retour, Lee White a réitéré ses remerciements pour la confiance renouvelée à son égard. Il a dit avoir reçu des instructions claires pour relancer ce secteur qui est générateur de richesses et d'emplois. Il a enfin promis de travailler avec toute son énergie pour mener à bien cette lourde mission. En fin de cérémonie, Franck Nguema, ministre délégué sortant de la Forêt et qui assurait l'opérationnalité de ce ministère, a symboliquement transmis au nom du Premier Ministre, Chef du gouvernement, les dossiers relatifs à ce Département au ministre entrant, Lee White.

Ministry of the Forest Pr Lee White officially takes office

APPOINTEED by the Council of Ministers on June 10, 2019, the Minister of the Forest, the Sea, the Environment, in charge of the Climate Plan, Lee White, officially received the attributes of his function on Friday, June 14, 2019, from the hands of Minister Delegate, Franck Nguema, on behalf of the Prime Minister, Head of Government, Julien Nkoghe Bekale who was the interim of this Department. The Primature served as the setting for the ceremony.

Chaired by the Secretary General of the Government, Prosper Lola Mvou, the ceremony consisted in a first time in a brief reminder of the reorganization of the government intervened a few days ago, before sending its warm congratulations to the promoted. The Prime Minister and Head of Government, Julien Nkoghe Bekale, praised the merits of Lee White whose promotion corresponds to the will of the President of the Republic, his Excellency Ali Bongo Ondimba and the Government for a sustainable management of the forest.

The Head of Government also advised the new Minister of the Forest on the management of the timber industry, referring to the so-called «Kevazingogate» file. On this subject, Julien Nkoghe Bekale insisted on the need to bring serenity in this sector and, above all, to be up to the task entrusted to him in the daily management of the files.

In return, Lee White reiterated his thanks for the renewed confidence in him. He said he received clear instructions to revive this sector that is generating wealth and jobs. He finally promised to work with all his energy to carry out this heavy mission.

At the end of the ceremony, Franck Nguema, Minister Delegate out of the Forest and who ensured the operationality of this Ministry, symbolically transmitted on behalf of the Prime Minister, Head of Government, the files relating to this Department to the incoming Minister, Lee White.



Passation de charge entre le Ministre entrant Pr Lee White et le Ministre sortant Franck NGUEMA en présence du Premier Ministre
Handover between incoming Minister Pr Lee White and outgoing Minister Franck NGUEMA in the presence of the Prime Minister

Ministère de la Forêt

Le Gabon autorise de nouveau l'exportation du bois



Pr Lee White, Ministre des Forêts au Port d'Owendo
The Minister of Forests following the explanations of a manager of the factory

Le ministre des Eaux et des Forêts, Lee White, a de nouveau autorisé les exportations de bois interdites depuis deux mois à la suite du scandale de la disparition de 353 containers de Kévazingo.

Le ministre des Forêts, s'exprimant face à la presse lors d'une descente au port d'Owendo, a indiqué que cette décision permettrait de « reprendre l'activité économique, épargner de nombreux compatriotes du chômage technique, mais aussi évacuer la quantité de bois accumulée au port d'Owendo ». D'autant plus que, assure un opérateur de la filière à la presse locale, les cargaisons en attente d'embarquement pour l'étranger sont estimées à 5800 colis de bois.

Pour le ministre qui précise que cette décision n'arrête pas les enquêtes en cours, il fallait trouver la solution pour la reprise des exportations et l'approvisionnement des usines question de relancer l'industrie forestière gabonaise.

« On va continuer à travailler de façon rapprochée avec le procureur de la République sur la partie qui est saisie ici. Il n'y a pas de raison que la nouvelle équipe qui a été mise en place ne travaille pas. Elle va reprendre avec une organisation particulière. Pendant cette phase de transition, il y aura un ren-

forcement des équipes des eaux et forêts sur place », explique Lee White. Toutefois, pour plus de sécurité, le ministre envisage de renforcer la traçabilité du bois. « On ne peut pas avoir du bois illégal à Libreville s'il y a une bonne traçabilité depuis la forêt. (...) On vit dans un monde électronique. On peut donc mettre un code-barre sur chaque bille d'Okoumé qui sera suivie même jusqu'à l'extérieur du pays. Nous allons voir ce qu'on peut mettre en place rapidement », assure le ministre à la presse.

Ministry of the Forest Gabon authorizes new export wood

Minister of Water and Forests Lee White has once again authorized banned timber exports for the past two months following the scandal over the disappearance of 353 containers of Kévazingo.

The Minister of Forests, speaking to the press during a raid on the port of Owendo, said that this decision would « resume economic activity, save many compatriots of technical unemployment, but also evacuate the amount of accumulated timber at the port of Owendo ».

Especially since, assures an operator of the sector to the local press, shipments waiting for boarding abroad are estimated at 5800 wooden parcels.

For the minister who said that this decision does not stop the ongoing investigations, it was necessary to find the solution for the resumption of exports and the supply of factories issue to revive the forest industry Gabon.

« We will continue to work closely with the prosecutor on the part that is seized here. There is no reason that the new team that has been set up is not working. She will resume with a particular organization. During this transition phase, there will be a strengthening of the water and forest teams on the ground, » says Lee White.

However, for added security, the Minister plans to strengthen the traceability of wood.

« We can not have illegal timber in Libreville if there is good traceability from the forest. (...) We live in an electronic world. We can put a barcode on each Okoume ball that will be followed even outside the country. We will see what can be put in place quickly, » says the minister to the press.

Ministère des Forêts

Iboga : Le Gabon suspend l'exportation de l'Iboga



Le gouvernement gabonais a décidé, le 4 février 2019, de suspendre, à titre conservatoire, l'exportation de la « Tabernanthe iboga », couramment appelée Iboga à travers un arrêté pris par le Ministère en charge des Forêts. « En vue d'assurer une gestion durable et garantir sa pérennité, l'exportation de tout ou partie de l'Iboga, brut ou dérivé, est suspendue à titre conservatoire », stipule l'article 2 de l'arrêté.

Toutefois, « des autorisations spéciales d'exportations peuvent être accordées, à titre exceptionnel et après avis technique des services de la direction générale des Industries, du commerce, du bois et de la valorisation des produits forestiers, par le ministre en charge des forêts », précise l'arrêté.

La suspension de l'Iboga est la résultante de plusieurs années de travail et d'activisme menés par Yann Guignon, directeur associé de l'ONG environnementale Blessing of the forest. Un français spécialiste de la recherche sur l'Iboga et initié au rite traditionnel du Bwiti depuis plus d'une décennie. Dans un rapport remis à la Fondation Bongo Ondimba, ce dernier signalait le trafic autour de la plante devenu « ultra lucratif » sur un marché où la demande est accrue, compte tenue de l'attractivité de ses vertus médicinales.

Focus on IBOGA Gabon suspends export of Iboga

On 4 February 2019, the Gabonese government decided to suspend, as a precautionary measure, the exportation of the « Tabernanthe iboga », commonly known as Iboga, through a decree signed by the Minister of Forests and the Environment, Guy-Bertrand Mapangou.

« In order to ensure sustainable management and ensure its sustainability, the export of all or part of Iboga, raw or derived, is suspended as a precaution, » stipulates Article 2 of the decree. However, « special export authorizations may be granted, on an exceptional basis and after technical advice from the services of the Directorate-General for Industries, Trade, Timber and the Valorisation of Forest Products, by the Minister in charge of Forests », says the decree.

The suspension of the Iboga is the result of several years of work and activism led by Yann Guignon, associate director of the environmental NGO Blessing of the forest. A French specialist in Iboga research and initiated into the traditional Bwiti ritual for over a decade. In a report to the Bongo Ondimba Foundation, the latter reported the traffic around the plant became « ultra lucrative » in a market where demand is increased, given the attractiveness of its medicinal properties.

Filière Forêt-Bois : la ZERP de Nkok accueille une nouvelle usine de transformation du bois



Le Ministre des Forêts suivant les explications d'un responsable de l'usine
Wood-processing industries show an increase in their industrial and commercial performance

Le ministre en charge de la Forêt a inauguré tout récemment dans la Zone économique de Nkok, une usine de transformation de Bois, dénommée Nature Wood Gabon. Avec un investissement de 1,3 milliard de francs CFA, l'usine produira 15 m³, soit 6000 feuilles de bois déroulé par an pour 150 emplois directs. Il voit en cette inauguration la «matérialisation de la vision impulsée par Ali Bongo de transformer localement le bois gabonais» a déclaré durant son allocution circonstancielle lee White, Ministre de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat

Forest-Wood Business Line: Nkok ZERP Welcomes New Wood Processing Plant

The Minister of Forestry recently inaugurated a wood processing plant called Nature Wood Gabon in the Nkok Economic Zone. With an investment of 1.3 billion CFA francs, the plant will produce 15 m³, or 6000 sheets of wood rolled out per year for 150 direct jobs. He sees in this inauguration the «materialization of the vision impelled by Ali Bongo to transform locally Gabonese wood» declared during his occasional address lee White, Minister of the Forest, the Sea, the Environment, in charge of the Climate Plan

Filière Forêt-Bois : Une agence de certification et de traçabilité des grumes installée dans la zone économique spéciale de Nkok



importante et très lourde. Les exploitants, désireux de commercialiser leurs grumes aux usines installées au sein de la zone de Nkok, doivent préalablement s'inscrire et être agréés auprès de cette Agence. Elle est dotée pour son fonctionnement d'une coordination technique, d'une expertise en traçabilité de grumes, en exercice de diligence raisonnée, d'une assistance en certification forestière et chaîne de production, à la fois pour les exploitants forestiers et industriels. Des postes d'inspection sont implantés à chacune des entrées de la zone pour filtrer et comptabiliser les entrées de grumes.

Forest-Forest sector: Log certification and traceability office soon set up in Nkok Special Economic Zone

Dans l'optique d'accroître la traçabilité des grumes transformées dans la Zone économique spéciale de Nkok, un accord de partenariat a été signé entre Gabon Special Economic Zone (Gsez), filiale locale de la multinationale singapourienne Olam, l'ONG Brainforest, le Cabinet d'ingénierie forestière privé et indépendant, basé à Montpellier au sud de la France, Forêt Ressources Management ingénierie (FRMi). L'accord porte sur la mise en place d'une agence indépendante de traçabilité et d'appui à la certification des grumes exploitées au sein de la zone. Dénommée «Tracer Nkok», l'agence opère depuis le 1er Octobre 2018 et a entre autres missions, celle de filtrer et de comptabiliser la totalité des grumes rentrant dans la ZES de Nkok. Il est question de s'assurer de l'admission exclusive dans les usines de transformation basées dans la zone de Nkok des grumes ayant préalablement suivi et passé avec succès une évaluation de légalité de type «Diligence raisonnée». L'Agence se charge également d'assurer la traçabilité des grumes depuis l'entrée de la ZES de Nkok jusqu'aux usines de transformation de Nkok; de fournir un appui technique et de préparer les opérateurs économiques aux mécanismes de certifications.

L'ouverture de cette structure s'inscrit dans un processus de certification à terme des activités de la Zone économique spéciale de Nkok, en permettant aux unités de transformation du bois de montrer des preuves de maîtrise des risques au niveau de leurs fournisseurs de grumes, ce qui est une étape

With a view to increasing the traceability of processed logs in the Nkok Special Economic Zone, a partnership agreement was signed on May 18 in Libreville. It links Gabon Special Economic Zone (Gsez), a local subsidiary of the Singaporean multinational Olam, the NGO Brainforest, the private and independent forestry engineering firm, based in Montpellier in the south of France, Forest Resources Management Engineering (FRMi) and the Administrative Authority of the Nkok Special Economic Zone. The agreement concerns the establishment of an independent certification and traceability office for logs exploited within the zone.

Called «Tracer Nkok», he will have among other missions to filter and count all the logs coming in the SEZ of Nkok. It is a question of ensuring the exclusive admission to logging factories based in the Nkok area of logs that have previously undergone a «Due Diligence» legality assessment. The office is also responsible for traceability of logs from the forest to the Nkok processing plants; to provide technical support and to prepare economic operators for «due diligence» procedures. The opening of this structure is part of a process of certification of the activities of the Nkok Special Economic Zone. Farmers wishing to market their logs to factories in the Nkok area must first register with the office.

It will be equipped for its operation with technical coordination, due diligence, traceability inspection, data entry and reporting as well as certification assistance. Inspection posts will be established at each of the entrances to the area to record logs.

Secteur bois : 2^{ème} édition de Gabon Wood Show



Le Wood Show en images / The Wood Show in pictures

Libreville a abrité du 24 au 26 juin dernier la 2^e édition du Salon International du bois «Gabon Wood Show». Ce salon a vu la participation de plusieurs acteurs du secteur venus d'une trentaine de pays. L'évènement a constitué une plateforme dont les principaux objectifs ont été : rassembler tous les acteurs de la filière forêt-bois qui ont eu la possibilité d'exposer leurs produits, leurs innovations et leur savoir-faire ; faciliter les échanges d'idées ; permettre l'adoption de nouvelles techniques et trouver des fournisseurs des produits bois...

Wood sector: 2nd edition of Gabon Wood Show

Libreville hosted the second edition of the «Gabon Wood Show», the international exhibition of wood, from 24th to 26th June 2006. The event was attended by several industry players from around 30 countries. The main objectives were: to bring together all the actors in the forest-wood sector who had the opportunity to exhibit their products, their innovations and their know-how, to facilitate the exchange of ideas, to allow the adoption of new techniques and find suppliers of wood products ...



BONUS HARVEST (BH) est une société à capitaux chinois créée en 2015 ayant 2 activités :

- Activité principale : exploitation forestière et la transformation industrielle du bois
- Activité secondaire : logistique et transport.

La BONUS HARVEST s'est engagée dans le processus d'aménagement forestier responsable en étant détenteur d'une Concession Forestière Sous Aménagement Durable (CFAD) d'une superficie d'environ 124 890 ha hectares dans la province de l'Ogooué-lolo. La CFAD a une durée d'exploitation de 25 ans renouvelable. La CFAD regorge une diversité des essences connues comme l'Okoumé, béli, Tali, Padouk... et aussi, des essences non connues à l'exploitation à ce jour.

L'implantation de l'unité industrielle s'effectue de manière progressive. Actuellement, le site industriel de Moukouagno est composé de 4 lignes de production d'une capacité de 400 m³ chacune. D'autre part, 10 séchoirs de 120 m³ chacun sont en cours d'installation et doivent être opérationnels fin 2018/début 2019.

BH réalise actuellement du débités à partir d'okoumé et de bois divers, de type Béli, Okan, Tali, Padouk etc. La moyenne mensuelle est de 1200 m³/mois.

Les évacuations des produits de bois transformés s'effectuent en conventionnel jusqu'à Libreville par camion ou train depuis Lastourville. Arrivés à Owendo, les colis sont stockés chez 2 sociétés logistiques (SDV-BTL et NBL), empotés puis transférés au Port en fonction des disponibilités et contrats. Les exportations s'effectuent vers l'Asie, l'Europe, le Moyen Orient. La société Bonus Harvest fait partie intégrante du projet de HUB de Lastourville ce qui devrait permettre d'accélérer les évacuations jusqu'au Port Owendo et améliorer notre trésorerie.

La contribution au bien être des employés et des populations riveraines de la CFAD n'est pas en reste. BH possède en son sein deux bases vie et réalise de nombreuses actions sociales pour le bien-être des populations. L'objectif est d'améliorer leurs conditions de vie et leur apporter une autonomie financière.

Le nombre de personnes employées pour les activités d'exploitation forestière, de sciage, de déroulage, et de logistique se chiffre aujourd'hui à 200.

La Direction Générale de Bonus Harvest est située à Libreville et la direction du site est située à Moukouagno, à environ 90 Km de Lastourville.

BONUS HARVEST Owendo ; BP : 2473 Libreville
Téléphone : 01 70 57 07 ; Mail : bonusharvest@hotmail.com



Kévazingo

La communauté chinoise monte au créneau



Communauté Chinoise / Chinese community

Suite à l'implication de quelques-uns de ses membres dans le scandale du Kévazingo saisi par les agents de la douane, le 28 février dernier au port à bois d'Owendo, la communauté chinoise rappelle les exploitants indisciplinés à l'ordre. Cette montée au créneau est consécutive à la tournure prise par cette affaire. En effet, pour lever toute ambiguïté et édifier l'opinion nationale et internationale sur ce dossier, la communauté chinoise, membre de l'Union forestière des industries asiatiques du Gabon (UFIAG), est sortie de sa réserve.

Dans un communiqué adressé au Ministre d'Etat des Forêts et de l'Environnement chargé du Plan Climat et distribué aux Directions Générales des services centraux et Agences dudit Ministère, l'UFIAG fait part de sa désolation par rapport à ce dossier, tout en réitérant sa détermination à travailler étroitement avec l'Administration en charge des forêts.

La corporation lance également un appel à tous les opérateurs économiques chinois de la filière forêt-bois, affiliés ou non, à respecter les stratégies édictées par le gouvernement gabonais, et invite toutes les sociétés opérant de manière illégale à cesser toute activités.

De manière précise, il s'agit de mettre un terme aux comportements déviants de certains membres, ou non, de ladite corporation syndicale. Car, précise ce communiqué, « ceux-ci portent atteinte à l'honneur ainsi qu'à l'image de marque de notre communauté. Et par conséquent, le syndicat appelle les membres à plus de responsabilité».

« Pour éviter tout amalgame, en terme de comportement de certains d'entre nous membres ou non de notre corporation syndicale UFIAG, seront prises les dispositions qui suivent : tous ceux qui ayant été nommément confirmés de contrefaçon dans l'exercice de leurs activités et mis au banc des accusés, portent atteinte à l'honneur et l'image de marque de toute notre communauté, devront donc prendre dorénavant

leurs responsabilités et subiront une exclusion de notre corporation syndicale ; tous les faits et acteurs indisciplinés seront de surcroît, enregistrés et divulgués par notre syndicat au sein de la communauté chinoise », précise le communiqué.

L'autre facteur déploré par la communauté chinoise dans ce dossier réside sur le fait de la généralisation de ces actes fortement répréhensibles commis par certains de ses ressortissants, au détriment d'une enquête objective et pertinente. «Alors que l'on se trouve encore au stade des enquêtes préliminaires, comme un effet de boule de neige, une espèce d'opprobre semble se jeter sur toute la communauté chinoise. Qui, pourtant, dispose des sociétés opérant en toute légalité au Gabon. Lesquelles sociétés qualifiées de « bons élèves », attendent plutôt des encouragements et l'accompagnement de l'Etat gabonais en vue d'accroître leurs investissements», indique-t-elle.

Or, la Chine, devenue aujourd'hui le premier partenaire économique du Gabon, ne saurait tolérer des attitudes commerciales hors normes et même illégitimes, au moment où le pays s'engage dans la voie de la certification, précise ledit communiqué.

Les partenaires chinois et asiatiques en général se devraient donc de mettre en œuvre des stratégies

idées afin de mieux collaborer avec l'administration gabonaise.

Implication des opérateurs économiques Asiatiques dans la filière forêt-bois Gabonaise

- La superficie forestière détenue par les groupements d'entreprises asiatiques représente environ 74% des superficies attribuées à l'exploitation forestière ;
- Les emplois direct et Indirect sont de : 6.000 agents sur environ 12.000 agents employés dans la filière Forêt-Bois gabonaise ;
- Les 100% de la production forestière sont transformés en sciages, placages, contreplaqués et autres produits de menuiserie et d'ébénisterie au Gabon ;
- Environ 20 essences sont exploitées/exportées vers la Chine (Abura, Acajou, Andoung, Azobe, Beli Brun, Beli Rouge, Bilinga, Bossé, Dabema, Dibetou, Doussié, Iroko, Izombe, Kossipo, Movingui, Niové, Okan, Okoumé, Ovengkol, Padouk, Sapelli, Tali, Tola, Zingana) avec comme essence phare l'Okoumé et Béli ;
- Plus de 90% des produits transformés sont exportés, le reste est vendu localement et distribué à la population locale...

Kévazingo

The Chinese community is rising to the brink

Following the involvement of some of its members in the scandal of Kévazingo seized by the customs officers, on February 28 at Owendo port wood, the Chinese community reminds the unscrupulous operators to order.

This rise to the niche is a result of the turn taken by this case. Indeed, to remove any ambiguity and build national and international opinion on this issue, the Chinese community, member of the Union Forestry Industries Asian Gabon (UFIAG), has left the reserve.

In a statement addressed to the Minister of State for Forests and the Environment in charge of the Climate Plan and distributed to the General Directorates of the Central Services and Agencies of the said Ministry, the UFIAG expresses its desolation with regard to this file, while reiterating his determination to work closely with the Forest Administration. The corporation also calls on all Chinese economic operators in the forest / timber sector, affiliated or not, to respect the strategies enacted by the Gabonese government, and invites all companies operating illegally to cease all activities. Specifically, it is a question of putting an end to the deviant

behavior of certain members, or not, of the said union corporation. For, said the said statement, «these undermine the honor and image of our community. And as a result, the union is calling members to more responsibility. «

«To avoid any amalgam, in terms of the behavior of some of us members or not of our UFIAG trade union corporation, will be made the following: all those who have been specifically confirmed counterfeit in the exercise of their activities and put in the dock, undermine the honor and image of our entire community, will henceforth take their responsibilities and will be excluded from our union corporation; all the facts and unruly actors will be moreover, registered and disclosed by our union within the Chinese community, «the statement said.

The other factor deplored by the Chinese community in this case lies in the generalization of these highly reprehensible acts committed by some of its nationals, to the detriment of an objective and relevant investigation. «While we are still at the preliminary investigation stage, like a snowball effect, a kind of stigma seems to be pouring in on the entire Chinese community. Who, however, has companies operating legally in Gabon. Which companies qualified as «good students», expect more encouragement and support from the Gabonese government to increase their investment, «she said.

However, China, now the largest economic partner of Gabon, can not tolerate extraordinary commercial attitudes and even illegal, as the country embarks on the path of certification, said the said.

The Chinese and Asian partners in general should therefore implement appropriate strategies to better collaborate with the Gabonese administration.

Involvement of economic operators Asians in the forest-wood Gabonese sector

- The forest area held by Asian business groups represents about 74% of the area allocated to logging;
- Direct and Indirect jobs are: 6,000 agents out of about 12,000 agents employed in the Gabonese Forest-Wood sector;
- 100% of forest production is processed into sawnwood, veneer, plywood and other carpentry and cabinetmaking products in Gabon;
- About 20 species are exploited / exported to China (Abura, Mahogany, Andoung, Azobe, Beli Brown, Beli Red, Bilinga, Bossé, Dabema, Dibetou, Doussie, Iroko, Izombe, Kossipo, Movingui, Niové, Okan, Okoume, Ovengkol, Padouk, Sapelli, Tali, Tola, Zingana) with the flagship essence Okoumé and Béli;
- More than 90% of the processed products are exported, the rest is sold locally and distributed to the local population ...

Filière Forêt-Bois Renforcement des missions de l'AEAFFB

La promotion des activités de la filière forêt-bois tient à cœur les plus hautes autorités de la République Gabonaise qui ont, il y a six ans, pris l'option de mettre sur pied une structure non moins importante dénommée l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) à travers le décret N°1400/PR/MEF du 06 décembre 2011.

Les missions de l'AEAFFB sont entre autres l'appui technique et les conseils en matière d'inventaire forestier, d'aménagement forestier, d'agrèage, de certification forestière, de traçabilité, de vieille économique, politique et stratégique.

Il convient de souligner que cette structure est placée sous la tutelle du Ministère en charge des Forêts. Lors du Conseil des Ministres en sa séance du 16 Novembre 2018, l'AEAFFB s'est vue attribuer les missions du Fonds Forestier National. Nous y reviendrons dans les prochaines éditions.

Forest-Forest sector Strengthening of the AEAFFB's Missions

The promotion of the activities of the forest-wood sector is of the highest importance to the Gabonese authorities who, six years ago, took the option of setting up a no less important structure called the Agence d'Afrique. Execution of the Activities of the Forest-Wood Sector (AEAFFB) through Decree No. 1400 / PR / MEF of December 06, 2011.

The missions of the AEAFFB include technical support and advice on forest inventory, forest management, agronomy, forest certification, traceability, old economic, political and strategic. It should be emphasized that this structure is under the supervision of the Ministry in charge of Forests. At the meeting of the Council of Ministers on 16 November 2018, the AEAFFB was awarded the National Forestry Fund's tasks. We will come back to this in future editions.

Filière Forêt-Bois La forêt Gabonaise désormais sous surveillance satellitaire

La gestion durable et rationnelle du patrimoine forestier national requiert deux principes fondamentaux, à savoir : une technologie adéquate et des personnels qualifiés. Dans sa stratégie de suivi des ressources forestières nationales et de lutte contre l'exploitation illégale, le Ministère en charge des Forêts s'est investi dans la surveillance par le biais des outils modernes. En 2010, cela s'est matérialisé par la signature d'un Accord de coopération technique avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) pour la mise en œuvre du Projet de développement d'un système d'inventaire des ressources forestières nationales, qui s'est achevé en 2017.

En outre, un certain nombre d'agents de la DGF a été formé à l'utilisation du JICA-JAXA Forest EarlyWarning System (JJ-Fast). En effet, le JJ-Fast appelle à un partenariat mondial pour l'utilisation de la technologie satellitaire afin de lutter contre la déforestation et le changement climatique.

Dans cette dynamique de renforcer des mécanismes de suivi et de contrôle de la gouvernance forestière au Gabon, la Direction générale des forêts a signé un protocole d'accord en 2018, avec l'Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales (AGEOS). Ce protocole d'accord DGF/AGEOS est, d'une part, l'expression de l'ambition du ministère en charge des Forêts à se doter d'outils performants afin de garantir un meilleur suivi du processus d'aménagement forestier ; et d'autre part, il représente la matérialisation de la volonté des partenaires locaux à travailler en synergie pour la gestion rationnelle des forêts gabonaises. La DGF et l'AGEOS développent ainsi une plateforme qui répond aux exigences de convergence sous-régionales et régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers relative à la « Déclaration de Yaoundé » du 17 Mars 1999.



Renforcement des mécanismes de gestion durable Strengthening sustainable management mechanisms

Ce système national de surveillance satellitaire des forêts permettra d'assurer le respect des dispositions de la loi n°016/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République Gabonaise relatives à l'élaboration et au suivi des plans d'aménagement, et en particulier les articles 3, 17 et 20 qui précisent les fondements de la gestion durable des forêts au Gabon.

The Gabonese Forest From Now On Under Satellite Surveillance

Sustainable and rational management of the national forest heritage requires two fundamental principles: adequate technology and skilled personnel. In its strategy of monitoring national forest resources and combating illegal logging, the Ministry in charge of Forests has invested in surveillance through modern tools. In 2010, this resulted in the signing of a Technical Cooperation Agreement with the Japan International Cooperation Agency (JICA) for the implementation of the National Forest Resources Inventory Development Project, which ended in 2017.

In addition, a number of DGF agents have been trained to use the JICA-JAXA Forest EarlyWarning System (JJ-Fast). Indeed, the JJ-Fast calls for a global partnership for the use

of satellite technology to combat deforestation and climate change.

In this dynamic of strengthening monitoring and control mechanisms for forest governance in Gabon, the General Forest Directorate signed a memorandum of understanding in 2018 with the Gabonese Agency for Space Studies and Observations (AGEOS). This DGF / AGEOS Memorandum of Understanding is, on the one hand, an expression of the Ministry of Forests' ambition to equip itself with powerful tools to ensure better monitoring of the forest management process; and on the other hand, it represents the materialization of the willingness of local partners to work in synergy for the rational management of Gabonese forests. The DGF and the AGEOS thus develop a platform that meets the sub-regional and regional convergence requirements for the conservation and sustainable management of forest ecosystems related to the « Yaoundé Declaration » of 17 March 1999.

This national system of satellite monitoring of forests will ensure compliance with the provisions of Law No. 016/01 of 31 December 2001 on the Forest Code in the Republic of Gabon relating to the preparation and monitoring of management plans, and particularly Articles 3, 17 and 20, which lay down the foundations of sustainable forest management in Gabon.

ENEF

De nouvelles filières pour répondre aux exigences du secteur



Marche écologique en forêt des nouveaux apprenants / Ecological walk in the forest of new learners

C'est tout le moins que l'on puisse dire avec l'ouverture, cette année au sein de cet établissement, de nouvelles filières adaptées à la mouvance intellectuelle et académique de l'heure.

Depuis plus de cinquante ans, l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) est au cœur de la formation des agents, techniciens et ingénieurs dans le domaine des filières forêts, bois, environnement, gestion de la faune, des aires protégées et des ressources halieutiques.

Aujourd'hui, notre rédaction, vous fait faire une immersion au sein de cette institution cinquantenaire.

Bref aperçu historique

Située au Cap-Estérias, à 30 km au nord de Libreville, cette institution académique dispose d'une concession de 20 hectares pour les infrastructures et d'un environnement favorable à la mise en œuvre des travaux pratiques, notamment Arboretum Raponda-Walker (Ancienne forêt classée de la Mondah) ainsi que le littoral Atlantique qui constitue la limite ouest.

A l'origine, Centre de formation du personnel forestier (CFPF) en 1953 ; puis il devient l'Ecole forestière du Cap-Estérias (EFCE) en 1959. Ce lieu d'apprentissage se mue en Institut des Etudes Forestières (INEF) en 1967, à vocation sous régionale. C'est en 1975 qu'il prendra sa dénomination actuelle.

De nouveaux défis

Au fil des ans, cette école a subi une véritable métamorphose. Pour l'année universitaire 2018-2019, elle a proposé de nouvelles offres de formations. Il s'agit des formations diplômantes de grade universitaire, notamment Diplôme universitaire des technologies (DUT), Licence et Master recherche et professionnelle dans divers domaines de spécialités qui lui confèrent un leadership incontestable dans l'espace du Bassin du Congo. L'effectif global des candidats à retenir pour la rentrée académique 2018-2019 est d'environ 250. Il faut noter que cette promotion répond aux besoins du secteur privé, et plus précisément à la demande en personnel qualifié et opérationnel laquelle demande a été formulée par les entreprises auprès du Ministère des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable.

Immersion au sein de l'ENEF

Par ailleurs, pour cette rentrée universitaire, la Direction générale de l'ENEF a organisé un stage d'immersion assorti d'une formation militaire.

« L'objectif de ce stage est de développer auprès des participants une sensibilité environnementale teintée de respect et d'un sentiment d'appartenance au milieu forestier, lieu de leurs activités académiques et professionnelles. » a indiqué le Directeur Général de l'ENEF, Dr. Bruno NKOUMAKALI. Dans cette optique, le stage d'immersion proposé vise à :

- Susciter l'envie de découvrir et d'immerger les étudiants au milieu forestier,
- Développer une dynamique constructive de groupe;
- Apprendre à s'approprier la forêt comme champ d'études scientifiques et expérimentales.

Pour les participants, le stage d'immersion est l'occasion d'aborder la forêt sous plusieurs angles, d'intégrer une nouvelle dynamique de groupe autour d'une série d'activités multiformes et de se familiariser avec leur futur cadre de vie et de travail.

The ENEF opens new channels to meet the requirements of the sector

This is the least we can say with the opening, this year within this establishment, new fields have been adapted to the intellectual and academic movement of the time.

For over fifty years, the National School of Water and Forests (ENEF) is at the heart of the training of agents, technicians

and engineers in the fields of forests, wood, environment, wildlife management, protected areas and halieutics resources. Immersion within this fifty-year-old institution.

Short historical overview

Located in Cape Estérias, 30 km north of Libreville, this academic institution has a 20 hectare concession for infrastructures and an favourable environment to the implementation of practical work, especially 'Arboretum Raponda-Walker (ex Mondah classified forest) and the Atlantic coastline which constitutes the western boundary.

Originally, the Forestry Training Center (CFPF) in 1953, then the School of Forestry Cap Estérias (EFCE) in 1959, this place of learning became the Institute of Forestry Studies (INEF) in 1967, with the assignment of a sub-regional vocation. It is in 1975 that it will take its current name.

New challenges

Over the years, this school has undergone a real metamorphosis. For the 2018-2019 academic year, it opened new training offers. These are university level degree-granting courses, including a university degree in technology (DUT), a bachelor degree in a research and professional master degree in various fields of specialization that give it unquestionable leadership in the Congo Basin area.

The overall number of candidates to be selected for the academic year 2018-2019 is about 250. It should be noted that this promotion meets the needs of the private sector, and more specifically the demand for qualified and operational staff formulated by the companies to the Ministry of Water and Forests, in charge of Environment and Sustainable Development.

Immersion within the ENEF

In addition, for this academic year, the ENEF's General Direction organized an immersion course with military training. «The objective of this internship is to develop an environmental sensitivity with respect and a sense of belonging to the forest, which is the place of their academic and professional activities», explained the ENEF's General Director, Dr. Bruno NKOUMAKALI.

With this in mind, the proposed immersion course aims to:

- Encourage the desire to discover and immerse students in the forest environment,
- Develop a constructive group dynamic;
- Learn to appropriate the forest as a field of scientific and experimental studies.

For the participants, the immersion course is an opportunity to approach the forest from several angles, to integrate a new group dynamic around a range of multi-varied activities and to become familiar with their future living environment and work space.

Industries du Bois : La filière affiche des belles performances



les industries de transformation du bois enregistrent une progression de leurs performances industrielles et commerciales
Wood-processing industries show an increase in their industrial and commercial performance

Au terme de l'année 2018, les industries de transformation du bois ont enregistré une nouvelle progression de leurs performances industrielles et commerciales. En effet, la production de bois débités a augmenté de 13,7% à 963 834 m³, en lien avec l'amélioration des conditions d'approvisionnement des unités de production et de la montée en puissance des usines nouvellement installées, notamment celles situées dans la zone de Nkok. Sur le plan commercial, les ventes locales ont explosé pour se situer à 110 303 m³, tandis que les exportations ont progressé de 8% à 734 635 m³, attribuable à la fermeté de la demande de bois sciés sur le marché asiatique.

L'activité de sciage est marquée par une amélioration des performances industrielles et commerciales. En effet, sur le plan industriel, la production de bois sciés a connu une hausse de 17,1% pour se situer

à 610 927 m³. Cette embellie résulte d'un meilleur approvisionnement des unités de transformation en grumes et du renforcement du tissu industriel (investissements pour la modernisation des scieries). De même, les ventes locales et les exportations se sont situées respectivement à 70 508 m³ et 451 447 m³, toutes deux en croissance. Cette amélioration provient de la forte demande du marché local et des commandes soutenues du marché asiatique du bois scié.

Les unités de fabrication des placages ont consolidé les bonnes performances enregistrées depuis plus de deux ans à la faveur des industries installées dans la ZERP de Nkok. Ainsi, la production de placage est passée à 315 477 m³, soit une augmentation de 14,8% par rapport à celle réalisée en 2017. Cette situation s'explique aussi par une accélération du rythme d'approvisionnement des usines en grumes. De même, les ventes locales ont atteint 31 695 m³,

tandis que les exportations ont augmenté de 30,1% à 252 908 m³, en lien avec l'amélioration des performances du cluster de Nkok et la fermeté de la demande du marché extérieur.

La branche de fabrication de contreplaqué a par contre enregistré des contreperformances en 2018. En effet, la production est passée de 51 232 m³ en 2017 à 37 431 m³, soit une chute de 26,9%. Cette évolution résulte des difficultés d'approvisionnement en grumes des principales unités de transformation de ce segment.

Sur le plan commercial, les exportations ont suivi la même tendance baissière avec des ventes de 30 280 m³ en 2018, suite aux difficultés de logistique, notamment au niveau portuaire (baisse du rythme de déserte des navires). A contrario, les ventes locales ont enregistré une hausse de 28,6% à 8 101 m³, en liaison avec l'affermissement des consommations du marché local.

Wood Industries: the industry is performing well

At the end of 2018, the wood processing industries recorded a further increase in their industrial and commercial performances. Indeed, the production of debited wood increased by 13.7% to 963,834 m³, in connection with the improvement of the supply conditions of the production units and the ramp-up of the newly installed plants, especially those located in the Nkok area.

On the commercial side, local sales soared to 110,303 m³, while exports grew 8% to 734,635 m³, due to strong demand for sawn wood in the Asian market.

The sawing activity is marked by an improvement in industrial and commercial performance. In fact, at the industrial level, the production of sawn wood has increased by 17.1% to 610 927 m³. This improvement results from a better supply of log processing units and the reinforcement of the industrial fabric (investments for the modernization of sawmills). Similarly, local sales and exports were 70,508 m³ and 451,447 m³ respectively, both growing. This improvement comes from strong demand from the local market and sustained orders from the Asian sawn timber market.

The veneer production units have consolidated the good performance recorded over two years ago by the industries located in the ZERP Nkok. As a result, veneer production increased to 315,477 m³, an increase of 14.8% compared to that achieved in 2017. This situation is also due to an acceleration in the supply of log mills.

Similarly, local sales reached 31 695 m³, while exports increased by 30.1% to 252 908 m³, in line with the improved performance of the Nkok cluster and strong external market demand.

In contrast, the plywood manufacturing sector underperformed in 2018. In fact, production increased from 51,232 m³ in 2017 to 37,431 m³, a drop of 26.9%. This evolution results from the log supply difficulties of the main processing units in this segment.

On the commercial front, exports followed the same downward trend with sales of 30 280 m³ in 2018, following logistical difficulties, particularly at the port level (decrease in the deserted rate of ships). By contrast, local sales increased by 28.6% to 8,101 m³, in line with the strengthening of local market consumption.



FOCUS

Gestion durable des forêts Généralisation des aménagements des forêts de production



Environ 16 129 654 ha sont actuellement engagés dans le processus d'aménagement, soit 100% de la superficie concédée / Approximately 16,129,654 ha are currently engaged in the development process, representing 100% of the acreage

Le secteur forestier est un pilier majeur du développement économique. A ce titre, il occupe une place de choix dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), à travers les ambitions des autorités gabonaises de « faire du Gabon un leader mondial du bois tropical certifié, porté par une industrie innovante, valorisant pleinement une forêt désormais sous aménagement durable, puits de carbone et sanctuaire de biodiversité », à l'horizon 2025.

Cette ambition vise l'accroissement de la contribution de ce secteur d'activités à l'économie nationale, d'où le recours à plusieurs instruments de gestion, en l'occurrence, l'aménagement forestier. En effet, la gestion durable des forêts domaniales productives enregistrées passe nécessairement par l'aménagement en tant qu'outil de planification rationnelle de la gestion d'un massif forestier à court, moyen et long termes. C'est à ce titre que l'article 20 de la Loi n°016/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise insti-

tue la généralisation de l'aménagement forestier à toutes les forêts de production.

En tant qu'instrument clé de la gestion durable des forêts, l'aménagement forestier vise le maintien des fonctions écologiques, socioéconomique, culturelles et une production soutenue de la ressource ligneuse. Il porte sur l'élaboration d'un plan d'aménagement au terme d'un processus de trois ans dont la première étape est la constitution d'une Convention Provisoire d'Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET).

Il s'agit d'une convention de gestion, signée entre le demandeur et l'administration des Eaux et Forêts. Elle permet au concessionnaire d'effectuer, dans la zone sollicitée, les opérations relatives à l'élaboration du plan d'aménagement et d'industrialisation. Pendant les trois années de validité de la CPAET, le titulaire s'engage à effectuer une série d'opérations sur la base des normes édictées par l'Administration des Eaux et Forêts dans le décret n°000689/PR/MEFEPEPN, du 1er décembre 2004

définissant les normes techniques d'aménagement et de gestion durable des forêts domaniales productives enregistrées, ainsi que le Guide Technique National d'Aménagement Forestier (GTNAF). Il s'agit notamment de : l'inventaire d'aménagement ; l'étude sur la biodiversité végétale, la cartographie du massif et l'étude socio-économique. L'aménagement forestier a été amorcé au Gabon bien avant la promulgation de la Loi n°016/01 du 31 décembre 2001.

Selon les responsables de la Direction Générale des Forêts, les superficies forestières engagées dans le processus d'aménagement sont passées de 10 526 589 hectares soit 76,97% à 16 129 654 ha soit 100% entre 2009 et 2018. La volonté du gouvernement étant de porter ce taux à 100% à l'horizon 2025.

De façon schématique, La situation de l'aménagement forestier se présente comme suit :

- 80 concessions forestières avec un plan d'aménagement agréé ;
- 23 CPAET sont en cours des travaux préliminaires pour 2 410 176 ha et 5 CPAET avec Plan d'aménagement en cours d'examen pour 267 685 ha ;

Pour les Concessions Forestières Sous Aménagement Durable (CFAD), on est passé de 15 (4 142 574 ha) à 80 (12 058 563 ha), dont 8 CFAD certifiées (FSC, PAFC, OLB et TLV) pour 2 287 453 ha. L'aménagement forestier ne se limite pas uniquement aux forêts domaniales productives enregistrées. En ce qui concerne les forêts communautaires, le Code forestier précise, en son article 158, que « l'exploitation des forêts communautaires est subordonnée à un plan simplifié d'aménagement durable, dit « plan simple de gestion ».

L'élaboration du plan simple de gestion des forêts communautaires est assujettie à la réalisation des

inventaires multi-ressources.

Actuellement, quatre-vingt-seize (96) Forêts Communautaires ont été créées dont trente-huit (38) sont en conventions définitives avec Plan Simple de Gestion (PSG), pour une superficie de 189 763 hectares et quarante-cinq (45) Forêts Communautaires sont en conventions provisoires de gestion, qui représentant 167 800 hectares.

La généralisation de l'aménagement forestier à l'ensemble des forêts de production et aux forêts communautaires permet ainsi de garantir aussi bien la régularité ; la durabilité de la production ; que la pérennisation des produits forestiers ; l'ensemble des produits végétaux ligneux et non ligneux ; ainsi que les ressources génétiques, fauniques et halieutiques tirées de la forêt. Par le biais de l'aménagement forestier, l'intégrité des forêts et de leurs ressources est assurée afin de satisfaire les besoins des générations actuelles et à venir.

Generalization Of Production Forest Arrangements

The forest sector is a major pillar of economic development which is why the Gabon Emergent Strategic Plan (PSGE) gives it priority; because the Gabonese authorities who are aspiring to «make Gabon a world leader in certified tropical timber, supported by an innovative industry, fully valuing a forest now under sustainable management, carbon sinks and a biodiversity sanctuary », by 2025.

This ambition aims to increase the contribution of this sector of activities to the national economy, hence the use of several management tools, in this case, forest management. In fact, the sustainable management of registered productive state forests necessarily involves management as a rational planning tool for forest management in the short,



Comptage en inventaire d'aménagement / Inventory in planning inventory

medium and long term. It is for this reason that Article 20 of Law N° 016/01 of 31 December 2001 on the Forest Code in the Gabonese Republic establishes the generalization of forest management to all production forests.

As a key instrument for sustainable forest management, forest management aims to maintain ecological, socio-economic and cultural functions and a sustained production of the wood resource. It concerns the development of a management plan after a three-year process, the first step being the creation of a Provisional Development-Exploitation-Transformation Agreement (CPAET). It is a management agreement concluded between the seekers and the Waters and Forests Administration. It enables the concessionaire to carry out, in the area requested, the operations relating to the development and industrialization elaboration plan. During the three years of the CPAET validity, the holder commits himself to carry out a series of operations on the basis of the standards enacted by the Administration of Water and Forests in the decree n° 000689 / PR / MEFEPEN, of December 1st, 2004 defining the technical standards for planning and sustainable management of registered productive state forests, and in the National Technical Guide for Forest Management (GTNAF). These include:

- The planning inventory;
- The study on plant biodiversity;
- The cartography of the massif;
- The socio-economic study.

Forest planning was initiated in Gabon well before the promulgation of Law N° 016/01 of December, 31st, 2001.

According to officials of the Forests' General Direction, the forest areas engaged in the development process increased from 76.97% (10,526,589 hectares) to 100% (16,129,654 hectares) between 2009 and 2018. The will of the Government was to raise the rate to 100% by 2025.

In a schematic way, the forest development situation is as follows:

- 80 forest concessions with an approved development plan;

- 23 CPAETs are under preliminary works for 2,410,176 ha and 5 CPAETs with a development plan currently under consideration for 267,685 ha;

For forest concessions under sustainable development (CFAD), we went from 15 (4,142,574 ha) to 80 (12,058,563 ha), including 8 certified CFAD (FSC, PAFC, OLB and TLV) for 2,287,453 ha. Forest development is not limited only to registered productive state forests. Regarding the community forests, Article 158 of the Forest Code states that «the exploitation of community forests is subject to a simplified plan for sustainable development, called a» simple management plan «».

The development of a simple community forest management plan is subject to the completion of multi-resource inventories that allow:

- To collect information on the potential of forest resources in terms of wood potential, abundance of NT-FPs and wildlife;
- To delimit the two (2) zones of a community forest, namely the forest area dedicated to the exploitation of timber and the agricultural zone dedicated to agricultural and pastoral activities;
- To provide objective information for the choice of the first five-year block in the forest area.

Currently, ninety-six (96) Community Forests have been created of which thirty-eight (38) are in definitive agreements with Simple Management Plan (PSG), covering an area of 189763 hectares and forty-five (45) Community Forests in provisional management agreements, which represent 167800 hectares. The generalization of forest development to all production forests and community forests thus ensures both the regularity and sustainability of production, the sustainability of forest products, all woody plant products and non-timber forest, as well as genetic, faunal and fishery resources from the forest. As a result, through forest development, the forests' integrity and their resources is assured to meet the needs of present and future generations.



La société Bois de Koula-Moutou (SBK), est enregistrée dans le registre du Centre de Développement des Entreprises depuis le 07 octobre 2016.

Cette création d'entreprise, obéit à la volonté de son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, Chef de l'Etat qui en 2009, a pris une décision ambitieuse et responsable de l'interdiction de l'export de grumes émanant de notre forêt Gabonaise et que par conséquent, de voir notre bois être transformé localement.

La SBK s'est positionné pour l'instant dans la première (1ere) transformation puis dans le segment «

SCIAGE» et est orienté de façon horizontale (sans concession forestière propre à elle). S'ajoute à l'usine la composante connexe : Chaudière/Séchoir qui est alimenté par les rebuts de bois. Cette activité connexe sert au traitement thermique de la production interne de l'usine. Horizontalement intégré, la SBK a noué des partenariats de fourniture de grumes provenant de sources fiables et responsables avec : SBL ; CEB et BONUS HARVEST (BH).

Pour optimiser nos activités, nous employons 120 personnes dont près de 70% proviennent de la province de l'Ogooué-Lolo. la production mensuelle en débité s'évalue à 1200 m3/mois.



DIRECTION GENERALE DES FORETS (DGF)

La Forêt

AU SERVICE DU

DEVELOPPEMENT DURABLE

Implication des communautés rurales

Opérationnalisation des cahiers de charges contractuelles



Marie-Françoise DIKOUMBA, gouverneur de la province de l'ogoué lolo inaugurant l'école primaire de Mandji Kida
Marie-Françoise Dikoumba, governor of the province of ogooué lolo inaugurating Mandji Kida primary school

La redistribution des bénéfices de la forêt gabonaise préoccupe les autorités qui ont décidé la mise en place de certaines dispositions réglementaire et législatives pour soutenir cette idée.

A cet effet, la lecture du code forestier aux articles 39, 40, 46 et 251 situe les opérateurs sur l'importance de ce Cahier de Clauses Contractuelles (CCC). L'article 251 stipule « Pour promouvoir l'aspect social de la politique de gestion durable, il est mis en place une contribution notamment financière, alimentée par les titulaires de ces concessions pour soutenir les actions de développement d'intérêt collectif initiées par lesdites communautés. La nature et le niveau de cette contribution sont définis par le cahier de charges contractuelles lié à chaque concession. La gestion de cette contribution est laissée à l'appréciation des assemblées représentatives des communautés concernées ».

Ces dispositions du Code ont été renforcées par l'arrêté N°105 qui est la véritable boussole de ce cahier de clauses contractuelles. Il en définit l'ossature et les principaux points à observer dans l'exécution des mesures contenues dans le cahier de clauses contractuelles.

A ce jour, quel bilan pouvons-nous faire de l'opérationnalisation du cahier de charge contractuelle ? Cette disposition est-elle prise en compte par tous les opérateurs ? Dans quelle région du Gabon localise-t-on le plus grand nombre de CCC ? Quels sont les projets les plus récurrents ?

La mise en application de cette disposition révèle, aujourd'hui que plus d'une centaine de cahiers de charge ont été signés. Ces derniers concernent des projets d'électrification des villages, la construction/réfection des dispensaires et écoles, la construction des pompes hydrauliques, la dotation en fourniture scolaire, etc. tous ces projets sont montés en concertation avec les populations et suivant leurs besoins. Ils répondent au principe de redistribution de la richesse nationale et d'équité sociale.

Dans cette redistribution, nous constatons cependant que seules trois provinces sur 9, concentrent le maximum de projets issus de la signature de cahiers de charge. Il s'agit des provinces du Haut Ogooué, de l'Ogooué Lolo et de l'Ogooué Ivindo. Ces provinces renferment respectivement 27, 36 et 39 cahiers de charge signés. Ces cahiers de charge signés dans ces trois provinces, représentent un pourcentage de 94.44% du total des cahiers de charges identifiés. Deux provinces, Moyen Ogooué et Ogooué Maritime n'ont aucun cahier de charges signés à ce jour. Le reste étant divisé entre les provinces de l'Estuaire, la Ngounié, la Nyanga et le Woleu Ntem.

Par ailleurs, il convient de souligner que certains projets liés à ces cahiers de charges connaissent des difficultés dans leur réalisation à cause des dissensions observées au sein du comité de gestion. Le comité de gestion étant l'organe chargé de « s'assurer de la cohésion des divers projets de développement durable et, le cas échéant, procéder aux arbitrages nécessaires en cas de divergences profondes entre les parties prenantes ».

Au regard de ce qui précède, l'administration en



Ecole primaire de Mandji Kida situé dans département de la Lolo Bouenguidi a été financé grâce à l'application du code forestier
Mandji Kida primary school located in the department of Lolo Bouenguidi was funded through the application of the Forest Code

charge des forêts multiplie les opérations de sensibilisation des opérateurs par la présence effective des agents sur le terrain et des réunions de cadrage dans les chantiers par les services déconcentrés.

Involvement Of Rural Communities Operationalization Of Contractual Specifications

The redistribution of the benefits of the Gabonese forest worries the authorities who decided to put in place certain regulatory and legislative provisions to support this idea.

For this purpose, the reading of this code in articles 39, 40, 46 and 251 situates the operators on the importance of this book of contractual clauses. Article 251 stipulates «To promote the social aspect of the sustainable management policy, a financial contribution is put in place, funded by the holders of these concessions, to support the collective interest development actions initiated by these communities. The nature and level of this contribution are defined by the contractual specifications for each concession. The management of this contribution is left to the appreciation of the representative assemblies of the communities concerned ».

These Code's arrangements have been reinforced by order 105 which is the real compass of this book of contractual clauses. It defines the framework and the main points to be addressed in the implementation of contract clauses.

Up to now, what outcome can we make out of the operationalization of the contract specifications? Is this arrangement taken into account by all operators? Which region of Gabon has the largest number of CCCs? Which projects are the most recurrent?

The implementation of this layout reveals today that more

than one hundred specifications have been signed. These concern villages' electrification projects, construction / rehabilitation of community clinics and schools, construction of hydraulic pumps, provision of school supplies, etc. All these projects are set up in consultation with the populations and according to their needs. They respond to the desire to share the wealth of our country. Local populations are thus taken into account in the chain of redistribution of the wealth generated by our country.

In this redistribution, however, we find that only three provinces out of 9, concentrate the maximum number of projects resulting from the signing of specifications. These are the provinces of Haut Ogooué, Ogooué Lolo and Ogooué Ivindo. These provinces contain respectively 27, 36 and 39 signed specifications. These specifications, signed in these three provinces, represent a percentage of 94.44% of the total percentage of the specifications identified. Two provinces, Moyen Ogooué and Ogooué Maritime have no specifications signed to date. The rest is divided between the provinces of Estuaire, Ngounié, Nyanga and Woleu Ntem.

Additionally, it should be noted that some projects related to these specifications have difficulties in their implementation because of the dissensions observed in the management committee. The management committee is the body responsible for «ensuring the cohesion of the various sustainable development projects and, if the case arises, making the necessary arbitrations in the event of major differences between the stakeholders».

In view of the foregoing, the administration in charge of the forests multiplies the operations of sensitization of the operators by the effective presence of the agents on the ground and the meetings of framing on the building sites by the de-centralised services.

Plantations forestières

Le développement attendu des plantations forestières au Gabon



Ici, les pépinières de PFM / PFM managers presenting the nursery to the Directorate General of Forests

Rappel historique des plantations forestières au Gabon

Le Gabon a une longue expérience de la plantation d'essences locales puisque les premières datent de 1934, à Sibang, suivies par les plantations industrielles à partir de 1950 et les plantettes expérimentales d'Ekouk entre 1985 et 1989. Un ambitieux programme de plantations industrielles d'okoumés a été développé, entre 1953 et 1989, afin de garantir l'approvisionnement de la filière bois. Plus de 26 000 ha ont été plantés, répartis dans plusieurs grands massifs (N'Koulounga, Mvoum, Haut-Como, Bokoué, Mbiné, La Mondah). Parallèlement, des projets de développement dans les années 1990, tel que le Projet Forêt Environ-

nement (PFE), ont permis de capitaliser les acquis techniques et structurels de ce programme par une relative valorisation des brigades de reboisement. Cependant, beaucoup reste à faire car l'État a été le seul et unique opérateur dans ce domaine. De plus, ces plantations forestières presque abandonnées sont livrées à elles-mêmes et des parcelles entières font l'objet de dégradations diverses. Envahies par la forêt naturelle, certaines dont les arbres sont arrivés à maturité subissent une exploitation frauduleuse.

Gestion et exploitation des plantations forestières de la Mvoum

Le Ministère en charge des Forêts, à travers la Di-

rection Générale des Forêts, a initié en 2010 une réflexion sur la relance d'un programme de reboisement au Gabon, dans l'optique de soutenir la politique d'industrialisation mise en place par le Chef de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'un opérateur privé a décidé de s'associer à l'Etat, à travers la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), afin de réhabiliter et de valoriser les anciennes plantations forestières d'Okoumé soumises à l'exploitation illégale et en mauvais état d'entretien.

La société gabonaise Plantations Forestières de la Mvoum (PFM), créée en 2012, est ainsi en charge de la gestion et du développement du Périmètre de Reboisement de la Mvoum (au nord de la ville de Ntoum) d'une surface de 39 739 ha dont environ 17 700 ha de plantations d'Okoumé âgées en moyenne de 45 ans. Toutes les surfaces exploitées ont vocation à être replantées. Une extension d'environ 8 000 ha de nouvelles plantations sera faite sur des surfaces dégradées.

Un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans a été signé le 23 janvier 2013 entre le gouvernement Gabonais et le concessionnaire ; il permet ainsi d'asseoir durablement le développement du projet de plantations. PFM est aujourd'hui entrée dans le périmètre de GSEZ.

La création d'une pépinière moderne permet la production de plants forestiers sélectionnés à très haute productivité PFM est aussi un projet dédié au Teck et à la ligniculture, il est donc question de gérer la sylviculture et non plus le prélèvement. A ce jour, les plantations (Teck + essais) totalisent entre 100 et 150 ha, et l'exploitation des Okoumés de 50 ans entre 1 000 et 1 500 ha. Le programme de plantation pour 2019 est fixé entre 500 et 1000 ha (Teck, Acacia, Eucalyptus), et entre 1 000 et 2 000 ha/an pour les années suivantes.

Ce dossier pionnier au Gabon a permis d'aborder nombre de problématiques (sécurisation foncière avec un bail emphytéotique, fiscalité, normes techniques et documents de gestion) sur la base d'un dialogue constant et constructif avec l'administration forestière.

Vers une stratégie nationale de reboisement

Une première réflexion sur une stratégie nationale de reboisement a eu lieu en 2013, avec l'appui de l'opérateur privé en place sur le PRM. La démarche avait alors été peu internalisée au sein de l'administration forestière.

Le développement d'une filière implique en amont de mener à terme l'élaboration de ce cadre stratégique national, la mise en place d'opérations démonstratives et surtout de mesures incitatives de

nature à attirer les opérateurs économiques. A ce sujet il faut noter que dans le monde, le très fort développement des plantations tropicales, en réponse à une demande croissante en bois d'industrie, est le fait d'initiatives majoritairement privées. Noter également qu'un projet de plantation doit se construire sur la base d'un débouché identifié, dont l'une des valeurs visées serait un tissu industriel intégré. Aujourd'hui, l'intérêt d'une telle filière n'est plus à démontrer, même dans un pays couvert de forêts comme le Gabon. Demain, l'augmentation recherchée de la production nationale de bois proviendra, pour rester dans le cadre d'une gestion durable des forêts naturelles ; et pour des questions d'efficacité, de plantations forestières viendront suppléer les forêts naturelles en termes de pérennisation de la ressource. Celles-ci pourront également répondre à de nouveaux usages spécifiques tels que la production de la biomasse. Le reboisement s'inscrit aussi dans le cadre de l'initiative pour la Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+).

The Expected Development Of Forest Plantations In Gabon

Historical review of forest plantations in Gabon
Gabon has a long experience of planting local species, the first dating from 1934 in Sibang, followed by industrial plantations from 1950 and experimental plots of Ekouk between 1985 and 1989.

An ambitious program of industrial okoumé plantations was developed between 1953 and 1989 to ensure the supply of the timber industry. More than 26 000 ha have been planted, spread over several large massifs (N'Koulounga, Mvoum, Haut-Como, Bokoué, Mbiné, and The Mondah). At the same time, development projects in the 1990s, such as the PFE, made it possible to capitalize the technical and structural gains of this program by a relative valuation of the reforestation brigades. However, much remains to be done as the State was the only operator in this area. Furthermore, these almost abandoned forest plantations are left to their own and whole plots are subject to various degradations; invaded by natural forest, some whose trees have matured are even exploited fraudulently.

Mvoum's forest plantations: Management and running The Ministry in charge of Forests, through the General Direction of Forests, initiated in 2010 a reflection on the revival of a reforestation program in Gabon, in order to support the industrialization policy implemented by the Chief of State. It is in this context that a private operator has decided to associate with the State, through the Deposits Saving Bank (CDC), to rehabilitate and valorize the former Okoumé forest plantations subjected to the illegal exploitation and

poor maintenance. The Mvoum's Gabonese Forest Plantation Company (PFM), created in 2012, is in charge of the management and development of the reforestation area of the Mvoum (north of the city of Ntoum) with a surface area of 39.739 ha which about 17.700 ha of Okoumé plantations average are 45 years old. All the exploited surfaces are intended to be replanted. An extension of about 8 000 ha of new plantations will be made on degraded surfaces. A 99 year long emphyteutic lease was signed on 23 January 2013 with the Gabonese government; it thus allows to sustainably supporting the development of the plantation project. PFM is now part of GSEZ.

The creation of a modern nursery allows the production of selected high-yielding forest seedlings PFM; is also a project dedicated to Teak and grease fitting, where it is necessary to manage the forestry and not the harvest. To date, plantations (Teak + testing) reach a total between 100 and 150 ha, and exploitation of 50-year-old Okoumés between 1,000 and 1,500 ha. The planting program for 2019 is set between 500 and 1000 ha (Teak, Acacia, Eucalyptus), and between 1000 and 2000 ha / year for the following years.

This pioneering dossier in Gabon has made it possible to border on a lot of things (land security with an emphyteutic lease, taxation, technical standards and management documents) on the basis of a constant and constructive dialogue with the forest administration.

Towards a National Reforestation Strategy

A first reflection on a national reforestation strategy took place in 2013, with the support of the private operator in place on the PRM. The approach was then little internalized within the forest administration. The development of a sector involves upstream completing the development of this national strategic framework, the implementation of demonstrative operations and especially incentive to attract economic operators.

In this regard, it should be noted that in the world, the very strong development of tropical plantations, in response to a growing demand for industrial wood, is the result of initiatives mostly private. Other thing to be noticed also is that a plantation project must be built on the basis of an identified outlet, and with integration of the processing industry. The interest of such a sector is not anymore to be demonstrated today, even in a country covered with forests like Gabon. Tomorrow, the desired increase in domestic wood production will also come, to remain within the framework of sustainable management of natural forests and for questions of efficiency too, from forest plantations that remain to be put in place.

These will also be able to respond to new specific uses such as biomass production. Reforestation is also part of the Reducing Emissions Initiative from deforestation and forest degradation (REDD +) initiative.

Certification

Plus qu'un instrument de gestion durable des forêts



La préservation de la faune sauvage / Preserving wildlife

Bon à savoir

Qu'est-ce qu'une Plantation Forestière ?

Contrairement aux forêts naturelles, les plantations forestières sont des domaines forestiers établis artificiellement par plantation ou par semis. Les arbres plantés sont généralement d'une même essence (qu'elle soit indigène ou introduite), ont le même âge et sont espacées de manière régulière pour en favoriser l'exploitation à terme. L'objectif des plantations forestières peut être la production de bois et de produits non ligneux (plantations de production) ou la fourniture de services des écosystèmes (Plantations de protection). Les plantations forestières industrielles répondent à des programmes d'investissements importants dans un contexte de demande croissante de bois d'œuvre et d'énergies propres. Mises en œuvre selon les meilleurs standards sociaux et environnementaux, elles représentent une approche industrielle raisonnée favorisant une consommation durable de la ressource.

What is a Forest Plantation?

Unlike natural forests, forest plantations are forest estates established artificially by planting or sowing. The trees planted are generally of the same species (whether native or introduced), are the same age and are spaced regularly identically to promote exploitation over time. The forest plantations' aim may be the production of timber and non-timber products (production plantations) or the provision of ecosystem services (protection plantations). Industrial forest plantations respond to major investment programs in a context of increasing demand for timber and clean energy. Implemented according to the best social and environmental standards, they represent a reasoned industrial approach encouraging a sustainable consumption of the resource.



Elaborée dans un but de rassurer les marchés internationaux sur la gestion responsable des ressources forestières, la certification n'en est pas moins un outil de management performant qui œuvre pour une meilleure gestion des entreprises engagées dans cette démarche vertueuse.

La certification de gestion responsable des ressources forestières a été pensée à la fin des années 1990 afin de garantir aux importateurs que les produits en bois qu'ils achetaient provenaient de forêts gérées de manière responsable ; ne contribuaient pas à la déforestation et à la dégradation des ressources naturelles ou à la mise en danger du cadre de vie des populations locales.

Les référentiels de certification ont ainsi été conçus de manière à vérifier que les entreprises respectaient les codes forestiers et de l'environnement, mettaient en place des mesures visant à maîtriser et minimiser les impacts environnementaux (pré-

servation des écosystèmes, absence de pollution, préservation de la faune sauvage, lutte contre l'érosion, Etc) et sociaux (préservation des ressources pour les populations locales, respects des droits coutumiers, cadre de travail sécurisé pour les employés, mesures relatives à la santé et l'éducation des employés et leur familles, Etc).

Ces normes visent donc avant tout à rassurer le client final quant à ses responsabilités sociales et environnementales qu'il peut avoir en achetant des produits en bois tropicaux.

Force est de constater que l'engagement vers la certification a permis aux entreprises engagées dans cette démarche de faire d'énormes progrès dans la maîtrise des aspects environnementaux et sociaux de leurs activités. Des études ont montré que la faune sauvage dans certaines concessions forestières certifiées FSC™ était plus abondante que dans les parcs nationaux environnants, que les mesures anti-braconnage s'avéraient être très effi-



caces, et que le rôle de ces entreprises dans l'économie et le développement local était indéniable. Mais comment en est-on arrivé à un tel niveau de gestion ? Comment les entreprises ayant entamé une démarche de certification ont-elles évolué de la sorte ?

Lorsque l'on demande à un dirigeant d'une entreprise certifiée ce qu'il changerait dans ses pratiques s'il devait arrêter la certification, il répond sans beaucoup d'hésitation : «rien». Parce que la démarche de certification, une fois intégrée dans les habitudes et mentalités de l'entreprise, devient un véritable outil de management, permettant d'aller au-delà des mesures de gestion sociales et environnementales. Obtenir le niveau d'une certification de gestion responsable des ressources forestières nécessite de revoir en profondeur le fonctionnement de l'entreprise. Tout d'abord, la démarche ne peut fonctionner que si le dirigeant de l'entreprise s'engage réellement dans la démarche. S'il n'y croit pas, s'il ne donne pas l'impulsion nécessaire au changement des pratiques, ses équipes ne suivront pas.

Ensuite, les responsabilités doivent être clairement désignées. Chacun, quelle que soit sa position dans l'entreprise, a un rôle à jouer. Il est nécessaire de définir les tâches de chacun, de les expliquer, de donner les moyens pour atteindre les objectifs fixés, et de contrôler la bonne application des mesures.

Le rôle de l'équipe en charge de la certification est plus d'organiser, planifier, contrôler, que d'exécuter. L'entreprise prend peu à peu, l'habitude d'établir des fiches de poste, d'écrire son savoir-faire, de mettre en place des procédures de contrôle, et étend cette démarche à l'ensemble de ses activités. L'implication de la direction de l'entreprise dans le contrôle de l'exécution des programmes, par exemple par le biais d'une revue annuelle de direction, montre que la hiérarchie est en mesure d'encourager ou de sanctionner en fonction de l'évaluation qu'elle fera de la performance de ses équipes. Passer un audit avec succès impose d'être capable de prouver, par des écrits, des enregistrements, des fiches de contrôle, que l'on a mis en place des outils de management efficaces pour atteindre les objectifs de la certification. La rationalisation de chaque étape de l'exploitation, via de meilleurs inventaires, des routes optimisées, des coupes de qualité, des gaspillages minimisés, permet de gagner en rentabilité. Travailler dans un environnement propre, dans des conditions de travail sécurisées, en étant logé dans des conditions décentes, avec un accès à l'éducation et à la santé entraîne de facto une meilleure stabilité du personnel. Les actions de formations demandées par la certification, s'adressant à un personnel de plus en plus stable, gagnent en

efficacité et le savoir-faire se pérennise au sein de l'entreprise.

Enfin, le dialogue établi avec les populations, la mise en place d'aides structurées pour le développement local, minimisent à terme les conflits sociaux, permettant à l'entreprise de travailler dans un environnement plus serein.

En voulant répondre à une exigence du marché sur les seuls aspects environnementaux et sociaux, l'entreprise engagée dans la certification développe des méthodes de travail efficaces, qu'elle applique à l'ensemble de ses activités. Non seulement elle améliore son image extérieure et accède à des marchés sensibles mais elle gagne aussi en efficacité, stabilité et compétences du personnel, avec une meilleure gestion des risques. Il est difficile pour un chef d'entreprise de faire marche arrière lorsqu'un tel système est mis en place.

More Than A Sustainable Forest Management Instrument

Designed to reassure international markets on the responsible management of forest resources, certification is nonetheless a powerful management tool that works to better manage companies that have committed to this virtuous approach.

Responsible forest resource management certification was designed in the late 1990s to assure importers that the wood products they purchased was coming from responsibly managed forests, did not contribute to deforestation and forest natural resources degradation or endangering the living environment of local populations.

The certification frameworks were designed to ensure that companies comply with forest and environmental codes, and set up measures to control and minimize environmental impacts (ecosystems preservation, absence of pollution, wildlife preservation, erosion control, etc.) and social (preservation of resources for local populations, respect of customary rights, safe working environment for employees, health measures and employees and their families' education, etc). These standards are therefore primarily intended to reassure the final customer of his social and environmental responsibilities that he may have by purchasing tropical wood products. It is clear that the commitment to certification has allowed companies engaged in this process to make enormous progress in controlling the environmental and social aspects of their activities. Studies have shown that wildlife in some FSCM certified forest concessions is more abundant than in the surrounding national parks, that anti-poaching measures proved to be very effective, and that the role of these companies in the economy and local development was undeniable.

But how did we get to such a level of management? How have companies that have started a certification process evolved in this way? When a certified company manager is asked what he would change in his practices if he has to stop certification, he answers without much hesitation: «nothing». Because the certification process, once integrated into the habits and mentalities of the company, becomes a real management tool, allowing going beyond social and environmental management measures.

Achieving the level of certification of forest resources responsible management requires a thorough review of the company's operation. First of all, the process can only work if the company director at his highest level is really committed to the process. If he does not believe in it, if he does not give the necessary impetus required to change practices, his teams will not follow.

Then responsibilities must be clearly indicated. Everyone, regardless of their position in the company, has a role to play. It is vital to define each one tasks, to explain them, to give the means to reach the objectives fixed, and to control the correct application of the measures.

The role of the team in charge of certification is more to organize, plan, control, than to execute. The company gradually takes the habit of preparing job descriptions, writing down its know-how, setting up control procedures, and extending this approach to all of its activities.

The involvement of the management of the company in the control of the execution of programs, for example through an annual management review, shows that the hierarchy is able to encourage, or sanction, according to the assessment it will make of its teams' performance.

Passing an audit successfully also means that you must be able to prove, through writings, recordings, checklists, that effective management tools have been put in place to achieve the objectives of certification.

The rationalization of each stage of the operation, through better inventories, optimized routes, quality cuts, minimized waste, makes it possible to gain in profitability.

Working in a clean environment, in safe working conditions, being housed in decent conditions, with access to education and health leads actually to better staff stability. The training actions required by the certification, addressed to increasingly stable the staff, are gaining in efficiency and the know-how is being perpetuated within the company.

Finally, the dialogue established with the populations, the establishment of structured support for local development, ultimately minimize social conflicts, allowing the company to work in a more serene environment.

By wanting to respond to a market requirement on only the environmental and social aspects, the company engaged in certification develops efficient working methods, which are applied to all of its activities. Not only does the company improve its external image and access sensitive markets, but it also gains in efficiency, stability and staff skills, with better risk management. It's hard for a business owner to back down when such a system is in place.

Règlementation forestière

Quid de la gestion du contentieux en matière forestière



Saisie des grumes par les agents des Eaux et Forêts après constatation d'une infraction / Seizure of logs by Water and Forests officers after finding an offense/governance

La République Gabonaise ambitionne, au travers du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) de faire du Gabon un leader mondial du bois tropical certifié à l'horizon 2025. Pour mettre en œuvre cette vision, la Direction Générale des Forêts (DGF) a élaboré un Plan Stratégique de Gestion des Forêts qui s'articule autour de six (6) axes majeurs à savoir :

- Contrôle de l'aménagement et de l'exploitation Forestière
- Renforcement des capacités de la gestion forestière
- Promotion et valorisation du reboisement
- Connaissance du potentiel forestier
- Mise en place et suivi des forêts communautaires
- Actualisation du cadre législatif et réglementaire.

L'essentiel du contentieux géré par la DGF découle de la mise en œuvre de l'axe relatif au Contrôle de l'aménagement et de l'exploitation forestière. La Direction Générale des Forêts, dans ses missions régaliennes, entreprend depuis plusieurs mois

des missions inopinées de terrain afin de s'assurer de la conformité des activités forestières dans les concessions forestières attribuées, les Forêts Communautaires et les zones autres que les Aires protégées. Le contentieux naît souvent du non-respect des dispositions légales et réglementaires en matière de gestion forestière.

Les modalités de constatation et de répression des infractions en matière des Eaux et Forêts sont présentées par le Décret 0162/PR/MEF du 19 janvier 2011. Les huit chapitres de ce décret viennent renforcer les dispositions des articles 263, 264 et 267 de la loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier. En outre, les mentions obligatoires d'un procès-verbal de constatation d'infraction, l'itinéraire administratif de celui-ci, les procédures particulières de recouvrement et les modalités de poursuite. A côté de cet arsenal législatif et réglementaire spécifique au secteur forêt, on peut y adjoindre le Code de Procédure Pénale qui est un ensemble de dispositions relatives à la procédure à recourir lorsqu'une infraction est commise. En République Gabonaise l'essentiel de la procédure

pénale est consigné dans la loi n°036/2010 du 25 novembre 2010. Tous ces outils concourent à la gestion du contentieux en matière forestière.

• Règlement des différends

Les dispositions de l'article 19 du décret 0162/PR/MEF du 19 janvier 2011, prévoient deux (2) voies possibles de règlement de différends en matière de gestion du contentieux : la voie transactionnelle et judiciaire. Pour ce qui est des mécanismes de la procédure transactionnelle, il convient de souligner que, selon l'article 14 du décret 162, l'auteur de l'infraction peut solliciter le bénéfice d'une transaction. Toutefois, en vertu de l'article 19 du même décret, l'auteur d'une infraction forestière dispose d'un délai de 15 jours pour solliciter la voie transactionnelle. D'ailleurs, sur la base de l'article 13 du même décret, seul l'agent assermenté peut faire appliquer la voie transactionnelle.

Aussi, la procédure transactionnelle désigne les autorités administratives habilitées à recourir à ce mode de règlement de différend selon l'article 15 du décret cité en sus, il s'agit du :

- Chef de service départemental (CSD) pour les montants allant de 10 mille à 5 millions;
- Le Directeur Provincial (DP) pour les montants de 10 mille à 20 millions;
- Le Directeur Général (DG) des Forêts, quelque soit le montant de l'amende encourue.
- faut cependant préciser le montant de l'amende transactionnelle est convenue d'accord parties sous conditions des dispositions de l'article 1108 du code civil ancien. Aussi, le CSD, DP ou le DG fixent le montant en fonction de la gravité de l'infraction (impacts environnementaux importants...), de son auteur (récidiviste ou coutumier des faits etc.)

En ce qui a trait aux mécanismes pour une procédure judiciaire Il faut noter qu'après avoir dressé le procès-verbal de constatation d'infraction signé d'un Officier de Police Judiciaire (OPJ) à compétence forestière outre le procès-verbal de saisi s'il y'a lieu, il revient au représentant de l'administration (Chef de Service Départemental ou de Brigade, Directeur Provincial, Directeur Général) des Eaux et Forêts de signer les actes ci-après :

- la plainte;
- La transmission de tous les documents au Procureur de la République.

Le déferrement au tribunal du contrevenant après une garde à vue qui ne saurait dépasser les 48 heures, sauf cas prévue par le code de procédure pénale en son article 50, le ou les mis en cause doivent être présentés au Procureur de République. Par conséquent, les actes (PV, plainte, lettre transmission, PV de saisie etc.), les produits, les

objets ainsi que les engins saisis doivent obligatoirement être transmis, comme pièce à conviction.

Les produits de l'infraction et les objets et engins.

Selon les articles 6 et 7 du décret 162, outre les sanctions principales que sont l'emprisonnement, les amendes pénales ou encore le paiement de l'amende transactionnelle, les agents des Eaux et Forêts peuvent saisir, confisquer aussi bien les produits de l'infraction que les objets et engins ayant servi à commettre l'infraction. Les agents peuvent aussi demander la mise en état des lieux. Pour les titres d'exploitation par exemple, les articles 9 à 12 du décret 162 offrent, deux (02) possibilités, à savoir la suspension qui peut être faite par le responsable administratif local ou le retrait du titre d'exploitation par le Premier Ministre et celui de chasse par le Ministre des Eaux et Forêts.

Quid Of Litigation Management In Forestry Area

The Gabonese Republic, through its orientation tool, is promoting the Gabon Emergent Strategic Plan (PSGE) to make Gabon a world leader in certified tropical timber by 2025. To implement this vision, the Forests' General Direction (DGF) has developed a Strategic Forest Management Plan which is structured around six (6) main axes namely:

- Control of forest management and exploitation
- Capacity building of forest management
- Promotion and valorization of reforestation
- Knowledge of the forest potential
- Establishment and monitoring of community forests
- Update of the legislative and regulatory framework.

Most of the disputes managed by the DGF come from the implementation of the axis relating to the control of development and logging. The Forests General Director, in its sovereign missions, has been undertaking unannounced field missions for several months in order to ensure the conformity of forestry activities in allocated forest concessions, Community Forests and in areas other than protected areas. Litigation is more likely to occur when non-compliance with legal and regulatory arrangements in the area of forest management are not observed.

Procedures for ascertainment and infrastructures reprisals in terms of Water and Forest offenses are clearly described in Decree 0162 / PR / MEF of 19 January 2011. The eight chapters of this decree reinforce the arrangements of Articles 263, 264 and 267 of the Law N° 016/2001 of 31 December 2001 on the Forestry Code. Also specified, the mandatory information of a report of offense, it's the administrative route, special recovery and prosecution procedures. Next to this legislative and regulatory arsenal specific to



the forest sector, we can add the Criminal Procedure Code, which is a set of arrangements relating to the procedure to be used when an offense is committed. In the Republic of Gabon, the main part of the criminal procedure is in Law n° 036/2010 of November 25, 2010. All these tools help in the management of litigation in forestry.

• Dispute settlement

Provisions of Article 19 of Decree 0162 / PR / MEF of January 19, 2011, provide for two (2) possible ways of settling disputes in the field of litigation management: the transactional or judicial track. As regards the mechanisms of the transactional procedure, it should be pointed out that, according to Article 14 of Decree 162, the offender may request the benefit of a transaction. However, according to Article 19 of the same decree, the perpetrator of a forest offense has 15 days to request the transactional route. Moreover, on the basis of Article 13 of the same decree, only the sworn agent can use the transactional route. Also, the transactional procedure designates the administrative authorities authorized to compromise according to article 15 of the decree above-quoted, it is about:

- Departmental Head of Department for amounts ranging from 10 thousand to 5 million;
- The Provincial Director for amounts from 10 thousand to 20 million;
- The General Director of Forests, whatever the amount of the fine incurred.

However, it is better to specify the amount of the transactional fine agreed upon under conditions of the provisions of article 1108 of the old civil code. Also, the CC, DP or DG set the amount depending on the gravity of the offense (signifi-

cant environmental impacts ...), the perpetrator (recidivist or customary facts etc.)

With respect to mechanisms for judicial proceedings It should be noted that after having drawn up the report of the offense signed by a Judicial Police Officer (OPI) in addition to the minutes of seizure if seized there is, it is up to the administration's representative (Head of Departmental Service or Brigade, Provincial Director, General Director) of Waters and Forests to sign the following acts:

- The complaint;
- The transmission of all documents to the Public Prosecutor.

The offender's transfer after a custody period that may not exceed 48 hours, except in cases provided for by the Code of Criminal Procedure in Article 50, the defendant (s) must be presented to the Public Prosecutor. Therefore, the acts (PV, complaint, letter of transmission, report of seizure etc.), the products, the objects as well as the seized devices must obligatorily be transmitted.

The offense proceeds: objects and devices.

According to Articles 6 and 7 of Decree 162, in addition to the main penalties of imprisonment, criminal fines or payment of the transactional fine, Water and Forestry officers may seize, confiscate as well the products of the offense that the objects and devices used to commit the offense or request the repair of the premises. For the exploitation titles for example, articles 9 to 12 of the decree 162 offer, two (02) possibilities, namely the suspension which can be made by the local administrative manager or the withdrawal of the title of exploitation by the Prime Minister and by the Minister of Water and Forests when it comes to hunting.



«Le Gabon à l'heure de la gestion responsable des forêts»

Ministère de La Forêt, de la Mer et de l'Environnement, Charge du Plan Climat
Boulevard Triomphal Omar BONGO ONDIMBA
B.P. : 199 Libreville - Gabon / Téléphone : +241 01 76 13 81

A VOUS LA PAROLE

A coeur ouvert avec Hao CHEN, Président Directeur Général de la SBL



M. Hao CHEN Président Directeur Général de la SBL
M. Hao CHEN General Manager of SBL

Forêt-Bois : Monsieur le Président Directeur Général, pouvez-vous nous présenter en quelques lignes votre société, SBL ?

Hao CHEN : La Société des Bois de Lastourville (SBL) compte parmi les plus anciennes sociétés forestières du Gabon. Créé en 1978, par M. Pierre Vergnaud, SBL a été rachetée en 2014 par un consortium chinois et l'état gabonais avec l'ambition d'en faire un acteur de référence dans la production et la transformation du bois au Gabon. Aujourd'hui, SBL est une entreprise totalement intégrée, d'environ 700 salariés dont 90% de gabonais, qui produit, transforme et commercialise le bois sous forme de grumes, sciages et placages à partir d'un large choix d'essences. En amont, nous exploitons de manière durable environ 336 000 hectares de concessions forestières situées dans la province de l'Ogooué-Lolo. En aval, nous disposons, à sept kilomètres de Lastourville, d'un complexe industriel qui com-

prend trois lignes de sciages, une ligne de déroulage et une unité de séchoirs d'une capacité mensuelle de 4 000 m³ de débités, 2 000 m³ de placages et 2800 m³ de séchage. Par ailleurs, nous vendons une partie de notre production de grumes aux industries locales et exportons environ 95 % de nos produits finis (sciages et placages) vers les marchés asiatiques et européens.

Quelle est la politique de SBL en matière de gestion durable de la ressource forestière ?

Hao CHEN : SBL est l'une des premières sociétés forestières à avoir mis en place un plan d'aménagement forestier au Gabon, il y a de cela une quinzaine d'années. Aujourd'hui, nous poursuivons cet engagement en faveur de la gestion durable de la ressource forestière à travers le suivi et le respect du plan d'aménagement validé en 2004 par nos prédécesseurs.

En effet, notre politique de gestion durable vise globalement à intégrer davantage les dimensions économiques, écologiques et sociales dans nos activités à travers trois principaux objectifs à savoir :

- La production durable de bois d'œuvre et sa valorisation optimale à travers la transformation industrielle ;
- Le maintien de la pérennité de la forêt, de ses fonctions écologiques et de sa biodiversité ;
- L'amélioration des conditions de travail de nos équipes et la contribution au développement des collectivités locales au sein desquelles nous exerçons.

Suite à la décision du Chef de l'Etat, Président de la République, son Excellence, ALI BONGO ONDIMBA, de généraliser la certification à toute les concessions forestière à l'horizon 2022. Comment comptez-vous adhérer à ce processus de certification ?

Hao CHEN : Nous sommes parfaitement en phase avec cette décision du Président de la République

étant donné que la certification est une préoccupation que nous avons déjà depuis presque deux ans. En effet, nous nous y préparons parce que nous estimons que, aujourd'hui, la certification est une obligation pour devenir une entreprise de référence car elle est non seulement le gage d'un engagement pour une exploitation responsable et durable des ressources forestières mais aussi le fondement d'un système de gestion qui nous permettra à terme de gagner en efficacité et en efficience.

Dans cette optique, nous avons déjà mis en place d'une cellule certification et réalisés des pré-audits afin de dresser un état des lieux de nos activités. Aussi, nous envisageons de procéder, dans les meilleurs délais, à la rédaction d'une procédure d'audit interne et d'un protocole de contrôle de la légalité selon le référentiel de certification FLV (Standard for Forest Products Legality Verification ou Vérification de Légalité des Produits Forestiers) en vue de diligenter un audit de certification d'ici 2020.

Quelle est la nature de vos rapports avec les structures mises en place par le Gouvernement de la République Gabonaise pour accompagner les opérateurs économiques de la filière forêt-bois ?

Hao CHEN : Nous entretenons de très bonnes relations avec tous nos partenaires, aussi bien publics que privés. Et, c'est sans doute à cette collaboration effective que nous devons la réussite du projet « Hub de Lastourville » qui nous a permis de réunir l'administration public (Ministère des Eaux et Forêts, Douanes, ANPI...) et plusieurs opérateurs économiques (SETRAG, BOLLORE, SBK, CEB, BONUS HARVEST, ...) autour des objectifs communs visant à optimiser le processus d'acheminement de nos productions de l'intérieur du pays vers le port d'Owendo.

Avez-vous une autre préoccupation particulière que nous n'avons malheureusement pas évoquée au cours de cet entretien, si oui laquelle ?

Hao CHEN : A l'instar de plusieurs entreprises de notre secteur d'activité, nous sommes confrontés à deux difficultés majeures liées à l'état des infrastructures du pays. Tout d'abord, les infrastructures routières notamment l'état de la route nationale qui pénalise la compétitivité de nos produits sur les marchés internationaux. En effet, une part importante de notre production est évacuée vers Libreville par la route. Malheureusement, l'état actuel de la route nous pose des problèmes logistiques qui augmentent drastiquement nos délais de livraison

et pèse fortement sur nos prix de revient avec un risque très élevé de rendre, à terme, nos produits moins disponibles sur les marchés, plus chers, et moins attractifs que les produits des pays voisins. Par ailleurs, nous faisons face au ralentissement de nos exportations au niveau du port d'Owendo en raison du manque de conteneurs et des difficultés d'accès des navires aux quais d'embarquement du fait de l'insuffisance du tirant d'eau constatée sur certaines parties du port.

Interview of Mr. HAO CHEN, Chief Executive Officer of LASTOURVILLE'S SOCIETY OF WOODS (SBL).

Forest-Wood: Mr. Chairman and Chief Executive Officer, can you present us, in a few lines, your company, SBL?

Hao CHEN : The Lastourville Timber Company (SBL) is one of the oldest logging companies in Gabon. Created in 1978 by Mr. Pierre Vergnaud, SBL was bought in 2014 by a Chinese consortium and the Gabonese State with the ambition to make it a reference actor in the production and processing of wood in Gabon. Today, SBL is a fully integrated company, with about 700 employees, 90% of whom are Gabonese, who produce process and sell wood in the form of logs, sawnwood and veneers from a wide range of species. Upstream, we sustainably exploit about 336,000 hectares of forest concessions located in the province of Ogooué-Lolo. Downstream, we have, at seven kilometres from Lastourville, an industrial complex that includes three sawn timber lines, a peeling line and a drier unit with a monthly capacity of 4,000 m³ of cuttings, 2,000 m³ of veneer and 2800 m³ of drying. Plus, we sell some of our log production to local industries and export about 95% of our finished products (sawnwood and veneers) to the Asian and European markets.

Forest-Wood: What is the SBL's policy in terms of sustainable management of the forest resource?

Hao CHEN : SBL is one of the first forest companies to have implemented a forest management plan in Gabon some fifteen years ago. Today, we continue this commitment to the sustainable management of the forest resource through the monitoring and compliance with the management plan validated in 2004 by our predecessors.

Indeed, our sustainable management policy aims globally to further integrate the economic, ecological and social dimensions into our activities through three main objectives namely:

- Sustainable timber production and its optimal valorization through industrial processing;

- Maintaining the sustainability of the forest, its ecological functions and its biodiversity;
- Improvement of working conditions of our teams and contribution to the development of the local communities in which we operate.

Forest-Wood: Following the decision of the Head of State, President of the Republic, ALI BONGO ONDIMBA, to extend certification to all forest concessions by 2022. How do you intend to be part of this certification process?

Hao CHEN : We are perfectly in tune with this decision of the President of the Republic since certification is a concern that we had already for almost two years. Indeed, we are preparing for it because we believe that today, certification is an obligation to become a reference company and it is not only the pledge of a commitment for a responsible and sustainable exploitation of the forest resources but also the foundation of a management system that will ultimately enable us to become more efficient and effective. With this in mind, we have already set up a certification unit and carried out pre-audits to draw up an inventory of our activities. Also, we plan to proceed, as soon as possible, to the drafting of a procedure of internal audit and a protocol of control of the legality according to the standard of certification of FLV (Standard for Forest Products Legality Verification or Verification of Legality Forest Products) to expedite a certification audit by 2020.

What is the nature of your relationship with the structures set up by the Government of the Gabonese Republic to support economic operators in the forest-wood sector?

Hao CHEN : We have very good relationship with all our partners, both public and private. And, it is, without any doubt, thanks to this effective collaboration that we owe the success of the project «Lastourville's Hub» which allowed us to bring together the public administration (Ministry of Water and Forests, Customs, ANPI ...) and several economic operators (SETRAG, BOLLORE, SBK, CEB, HARVEST BONUS, ...) around common objectives to optimize the process our products transport from the interior of the country to the port of Owendo.

Do you have another particular concern that we have unfortunately not mentioned during this interview, if yes, which one?

Hao CHEN : Furthermore, we are facing a slowdown in our exports at the port of Owendo because of the lack of containers and the difficulties of ships access to the embarkation docks because of the inadequacy of the draft found on parts of the port.



3 Lignes de sciage débités

3 Lignes de déroulage

Production 2017
4 000 M3 par Mois

Séchage
Contrôle qualité
Empilage
Evacuation en train ou camion

Formation des abatteurs

Action Sociale : Dispensaire du village de MIBAMBOU

Récupération : Fabrication meubles

Exploitation, Aménagement, Planification Stratégique.

Site industriel et base vie sur 390 HA à Lastourville

Parc à bois
Transformation : 4 lignes de production
Expédition



Zone Industrielle d'Oloumi
B.P. : 3 869 Libreville
République Gabonaise
Email : commercial@sblgabon.com
Tél. : +241 01 74 56 51
+241 07 26 65 81

LES METIERS VERTS

Aménagiste Forestier

Cette fiche métier est tirée d'un document élaboré sous la supervision de FRMI pour le compte du projet PARAFE (Renforcement de l'Adéquation Formation-Emploi) financé par l'AFD et porté par le RIFFEAC. Le lecteur pourra trouver des informations complémentaires, notamment un référentiel Activités-Compétences dédié et les Savoir Faire/Savoirs/Savoir Etre spécifiques, sur le site internet du RIFFEAC <https://riffecac.org>.

The Forest Planning Job / Fact-Sheet

This fact sheet is based on a document prepared under the supervision of FRMI for the PARAFE project (Strengthening Training and Employment Adequacy) supported by AFD and RIFFEAC. The reader can find additional information, including a dedicated Activities-Competencies repository and specific Know-How / Knowledge / Knowledge, on the RIFFEAC website <https://riffecac.org>.

Description du métier

AUTRES APPELLATIONS <i>OTHER NAMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Gestionnaire forestier, Ingénieur forestier ❑ <i>Forest Manager, Forest Engineer</i>
CONTEXTE GÉNÉRAL <i>GENERAL CONTEXT</i>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Métier exercé dans le secteur privé (société forestière, bureau d'étude, etc.), mais également dans le secteur public (administration centrale et décentralisée) et les ONG. ❑ <i>work in the private sector (forestry company, design office, etc.), but also in the public sector (central and decentralized administration) and NGOs.</i> ❑ Métier qui doit intégrer des évolutions réglementaires, législatives, ou technologiques régulières (machines, outils, SIG, images satellitaires, etc.), ainsi qu'intégrer les enjeux sociaux, environnementaux et économiques. ❑ <i>A business that must integrate regular regulatory, legislative or technological changes (machines, tools, GIS, satellite images, etc.), as well as integrate social, environmental and economic issues</i>
CONDITIONS D'EXERCICE <i>WORK CONDITIONS</i>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Travail en bureau et sur le terrain ; en situation d'isolement en forêt ; confort parfois précaire ; travail dans des conditions de stress et d'urgence ❑ <i>Work in the office and in the field; in isolation in the forest; comfort sometimes precarious; working under stress and emergency conditions</i>

DESCRIPTION DES

ACTIVITÉS


ACTIVITIES DESCRIPTION

- ❑ Mise en œuvre de la gestion durable de concession forestière dans le respect des procédures d'aménagement
- ❑ *Implementation of the sustainable forest concession management in accordance with the planning procedures*
- ❑ Management et organisation du travail de ses équipes
- ❑ *Management and organization of his teams 'work of*
- ❑ Communication (transmission des informations aux autres services concernés)
- ❑ *Communication (transmission of information to other services concerned*
- ❑ Planification, organisation des travaux de terrain, mise en place d'outils et d'indicateurs de contrôle et de suivi de gestion
- ❑ *Planning, organization of fieldwork, implementation of tools and indicators of control and monitoring of management*
- ❑ Organisation et contrôle de la gestion administrative, comptable et technique de la réalisation du PA (respect des procédures de l'entreprise, de la certification)
- ❑ *Organization and control of administrative, accounting and technical management of the implementation of the PA (compliance with company procedures, certification)*
- ❑ Participer et apporter les informations aux réunions d'organisation, gestion et stratégie de l'entreprise
- ❑ *Participate and bring information to organization meetings, management and corporate strategy*
- ❑ Assurer les relations avec les partenaires extérieurs (notamment les communautés locales et riveraines)
- ❑ *Ensure relations with external partners (especially local and neighbouring communities)*
- ❑ Gérer et conduire le processus de certification
- ❑ *Manage and lead the certification process*

AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

AUTONOMY AND RESPONSIBILITY

- ❑ Position hiérarchique haute dans l'entreprise : sous le chef/directeur d'exploitation
- ❑ *High hierarchical position in the company: under the chief operating officer*

<p>SYSTÈME RELATIONNEL <i>RELATIONSHIP SYSTEM</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Collaboration en interne avec les différents chefs de services ; supervise en interne les équipes d'inventaire, équipes socio-éco, équipes faune/surveillance ; collabore et supervise le travail des sous-traitants et partenaires ; supervise les activités à destination des populations locales <input type="checkbox"/> <i>In-house collaboration with the various department heads; internally supervises inventory teams, socio-eco teams, wildlife / surveillance teams; collaborates and supervises the work of subcontractors and partners; oversees activities for local people</i>
<p>CADRES D'EMPLOIS/FILIÈRES <i>EMPLOYMENT FRAMEWORKS / SECTORS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ingénieur forestier ou équivalent, si possible spécialisation « gestion durable des forêts tropicales » <input type="checkbox"/> <i>Forest engineer or equivalent, if possible specialization «sustainable management of tropical forests»</i>
<p>MOYENS TECHNIQUES INDISPENSABLES À L'EXERCICE <i>TECHNICAL MEANS INDISPENSABLE TO EXERCISE</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ordinateur, moyen de transport pour le terrain, logiciels de SIG, gestion de chantier, traçabilité, matériel de terrain pour les inventaires <input type="checkbox"/> <i>Computer, means of transport for the field, GIS software, site management, traceability, field equipment for inventories</i>
<p>FACTEURS D'ÉVOLUTION <i>FACTORS OF EVOLUTION</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Changements des législations et réglementations <input type="checkbox"/> <i>Changes in legislation and regulations</i> <input type="checkbox"/> Evolution des principes et techniques d'exploitation à faible impact et de certification <input type="checkbox"/> <i>Evolution of low impact operating principles and techniques and certification</i> <div style="text-align: center;">  </div>

Activités du métier / Activities of the trade

<p>1.1.1 COORDINATION DE L'ÉLABORATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT <i>COORDINATION OF THE DEVELOPMENT OF MANAGEMENT PLANS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Planifier le travail <input type="checkbox"/> <i>Plan the work</i> <input type="checkbox"/> Réaliser les études préliminaires <input type="checkbox"/> <i>Conduct preliminary studies</i> <input type="checkbox"/> Former, encadrer et coordonner les travaux de terrain <input type="checkbox"/> <i>Train, supervise and coordinate fieldwork</i> <input type="checkbox"/> Encadrer la saisie et le traitement des données <input type="checkbox"/> <i>Supervise data entry and processing</i> <input type="checkbox"/> Rédiger les rapports <input type="checkbox"/> <i>Write the reports</i> <input type="checkbox"/> Rédiger le plan d'aménagement <input type="checkbox"/> <i>Write the development.</i> 	<p>1.1.2 MANAGEMENT DE L'ORGANISATION <i>MANAGEMENT OF THE ORGANIZATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Gérer les ressources humaines <input type="checkbox"/> <i>Manage human resources</i> <input type="checkbox"/> Gérer les ressources matérielles <input type="checkbox"/> <i>Manage material resources</i> <input type="checkbox"/> Elaborer et gérer les budgets d'activités <input type="checkbox"/> <i>Develop and manage activity budgets</i> <input type="checkbox"/> Organiser, mettre à jour et centraliser les données <input type="checkbox"/> <i>Organize, update and centralize data</i>
<p>1.1.3 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES PLANS D'AMÉNAGEMENT <i>IMPLEMENTATION AND MONITORING DEVELOPMENT PLANS</i></p>	<p>1.1.4 GESTION ET CONDUITE DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE <i>MANAGEMENT AND DRIVING OF FOREST CERTIFICATION</i></p>



PRECIOUS WOODS

COMPAGNIE EQUATORIALE DES BOIS

Notre cœur de métier est la production et la commercialisation de bois tropicaux certifiés, débités et placages avec l'objectif permanent de la gestion durable et donc de la protection des forêts tropicales à long terme. Precious Woods au Gabon est intégré verticalement partant de la forêt jusqu'aux produits finis. Ces opérations sont réalisées par deux sociétés, Precious Woods-CEB exerçant les activités de foresterie, de sciage, de séchage et Precious Woods-TGI, le déroulage.

Les efforts consentis par la Precious Woods - CEB ont permis, dès 2008, d'obtenir la certification FSC de l'ensemble de ses activités, reconnaissance ultime de la qualité de son mode de gestion forestière.

CERTIFICAT GESTION FORESTIÈRE

PRECIOUS WOODS-CEB: CERTIFICAT BV-FM/COC-840169

CERTIFICAT TRAÇABILITÉ DES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

ACTIVITÉ SCIAGE & SÉCHAGE

PRECIOUS WOODS-CEB: CERTIFICAT BV-COC-840169

ACTIVITÉ DÉROULAGE

PRECIOUS WOODS-TGI: CERTIFICAT BV-COC-109734

En février 2018 Precious-CEB a obtenu avec succès la certification PAFC GABON pour la gestion forestière et est ainsi la première entreprise de la filière bois au GABON à pouvoir répondre à l'un des piliers du Plan Opérationnel Gabon Vert.

Le PAFC GABON est aussi le premier système de certification réalisé en Afrique sur base du référentiel du PEFC INTERNATIONAL.

CERTIFICAT GESTION FORESTIÈRE

PRECIOUS WOODS-CEB: CERTIFICAT BV/PAFC/Coc-G00001/

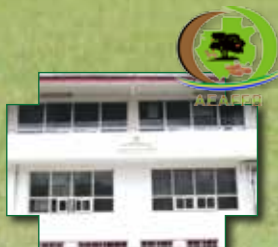


- ❑ Rédiger le plan de gestion quinquennal et le plan annuel d'opération
- ❑ *Write the five-year management plan and the annual operating plan*
- ❑ Réaliser l'inventaire d'exploitation
- ❑ *Realize the exploitation inventory*
- ❑ Animer les équipes
- ❑ *Leading the teams*
- ❑ Evaluer la mise en œuvre des différents plans d'opération
- ❑ *Evaluate the implementation of the different plans of operation*
- ❑ Faire les cartes d'opération/exploitation
- ❑ *Make operation / exploitation cards*
- ❑ Elaborer et suivre la mise en œuvre des procédures liées aux activités (inventaire, sécurité, abattage, etc.)
- ❑ *Develop and monitor the implementation of the procedures related to the activities (inventory, security, slaughter, etc.)*
- ❑ Mettre en œuvre le volet social et environnemental de l'aménagement
- ❑ *Implement the social and environmental aspect of the development*
- ❑ Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'aménagement (et des plans de gestion et d'opération)
- ❑ *Monitor and evaluate the implementation of the management plan (and management and operation plans)*
- ❑ Sensibiliser le personnel de l'entreprise, les sous-traitants et les populations riveraines sur la certification
- ❑ *Raise awareness among the company's staff, subcontractors and local residents about certification*
- ❑ Identifier et coordonner les formations du personnel concerné par la certification
- ❑ *Identify and coordinate the training of staff concerned by the certification*
- ❑ Préparer et participer aux audits de l'organisme certificateur
- ❑ *Prepare and participate in audits of the certifying body*
- ❑ Analyser et élaborer un plan d'action à base des PCI de la certification relatif à l'Aménagement Forestier
- ❑ *Analyze and develop a plan of action based on the PCI of certification related to forest management*
- ❑ Coordonner la mise en œuvre du plan d'action au niveau de chaque composante de l'entreprise (inventaire, faune, socio-éco, exploitation, traçabilité, FHVC, légalité) et des sous-traitants.
- ❑ *Coordinate the implementation of the action plan at the level of each component of the company (inventory, fauna, socio-eco, exploitation, traceability, HCVF, legality) and subcontractors.*





Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche
et de l'Aquaculture



MINISTERE DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT
Agence d' Execution des Activites de la Filiere Forêt-Bois (AEAFFB) - Quartier Louis
BP 36 665 - Libreville - Tél. : (241) 01 73 07 67
Email : contact@agenceforetbois.com
Site web : www.agenceforetbois.com

 : Agence d' Execution des Activites de la Filiere Forêt-Bois

 : Agence d' Execution des Activites de la Filiere Forêt-Bois

 : Agence d' Execution des Activites de la Filiere Forêt-Bois

